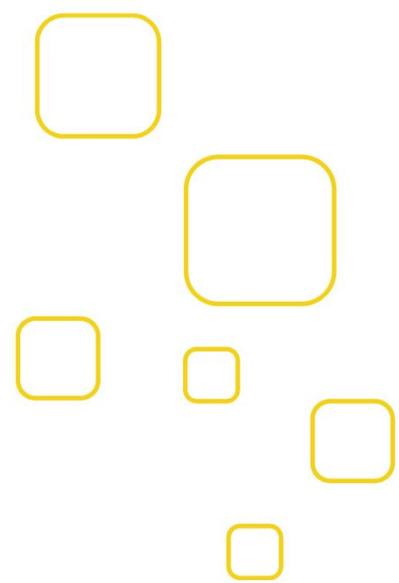


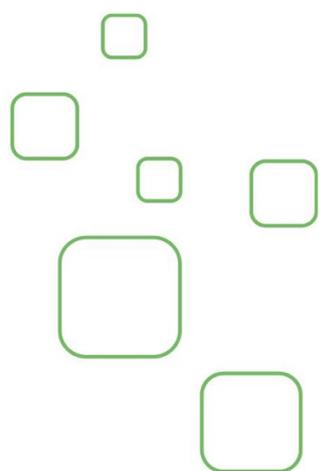


RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024
ET
PLAN D'ACTION 2025





**L'ASTRAC,
RÉSEAU DES PROFESSIONNEL·LE·S
EN CENTRES CULTURELS**



QUI SOMMES NOUS ?

Pour se présenter

L'ASTRAC est une organisation représentative du secteur des Centres culturels conventionnés de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) qui fédère leurs travailleur·euse·s, tous métiers confondus.

Elle se veut un lieu d'action commune pour inspirer, partager et défendre les pratiques des Centres culturels, dans toute leur diversité.

Fondée en 1991, l'ASTRAC encourage et nourrit les synergies et la solidarité entre les professionnel·le·s en Centres culturels.

Son cœur de métier est l'animation d'espaces-temps pour l'échange d'expériences, le partage de pratiques et de ressources et la construction de réflexions de paroles communes, en particulier lors de rencontres professionnelles.

L'ASTRAC cultive les valeurs de la démocratie culturelle et des droits culturels qui constituent l'héritage des Centres culturels.

Ses approches et méthodes se veulent résolument participatives, privilégiant la co-construction.

C'est ainsi qu'elle cherche à défendre le droit des professionnel·le·s de participer à la prise de décision qui façonne leur vie professionnelle.

Reconnue et soutenue par la FW-B dans le cadre du Décret du 21 novembre 2013 sur les Centres culturels comme « organisation représentative » et dans le cadre du Décret du 8 mai 2019 sur la Gouvernance culturelle comme « fédération professionnelle », l'ASTRAC siège dans différentes instances d'avis du secteur culturel et participe aux concertations et réflexions qui accompagnent la définition ou la mise en œuvre des orientations politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le secteur.

Le siège social et les bureaux de l'ASTRAC sont installés en Région wallonne, à Jamoigne, entité de la Ville de Chiny en Province de Luxembourg.

L'ASTRAC est soutenue financièrement par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre d'un contrat-programme pour les années 2023-2027 (101.000 € par an, indexé ou 102.728,05 € en 2024), par la Région Wallonne dans le cadre des Aides à l'Emploi (46408,20 € en 2024) et par le Fonds Maribel.

Membres et associations adhérent·e·s

En 2024, l'ASTRAC fédérait :

- 223 professionnel·le·s, issu·e·s de 106 associations dont 102 Centres culturels¹, membres effectifs de l'asbl avec droit de vote à l'Assemblée générale ;
- 124 associations adhérentes en ordre de cotisation dont 118 Centres culturels conventionnés.

653 professionnel·le·s du secteur étaient détenteur·trice·s de la Carte pro.

(Voir les listes complètes en annexes).

Le Conseil d'Administration

Comme l'Assemblée générale (AG), le Conseil d'Administration (CA) de l'ASTRAC est composé de professionnel·le·s en Centres culturels. Il est le garant de l'ancrage de l'asbl dans les réalités des équipes du secteur et du dynamisme de l'asbl.

Les administrateur·trice·s, 18 personnes au maximum, sont issu·e·s de toutes les régions de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de différents métiers du secteur. Le CA veille également à la parité hommes-femmes. Il est renouvelé par tiers chaque année, à l'occasion de l'AG statutaire.

Les administrateur·trice·s sont à l'écoute de leurs collègues. Le CA se veut l'interface entre les professionnel·le·s des Centres culturels et l'ASTRAC ; chaque administrateur·trice y agit comme le porte-parole du secteur et non en tant que délégué·e de son Centre culturel.

Le CA fixe les orientations générales pour la réalisation des missions de l'asbl et répond aux sollicitations de l'équipe relatives aux actions en cours. Il prend les décisions importantes relatives à la gestion de l'asbl.

Les membres du CA en 2024 étaient :

Justine Dandoy – vice-présidente (Centre culturel de l'arrondissement de Huy), Vinciane Dalemans (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)², Elise Dermience (Centre culturel de Gerpennes), Pierre Fasbender – trésorier adjoint (Centre culturel de Habay), Christel Ghin (Espace Bernier (Centre culturel de Waterloo), Stéphane Gueben (Centre culturel de Bertrix), Laurent Habran (Centre culturel de Florennes), Manon Istasse – vice-présidente (Eden, Centre culturel de Charleroi), Sabine Lapôte – secrétaire-adjointe (Centre culturel de Walcourt), Christophe Loyen – président (Centre culturel de Chênée), Maud Mallet (Centre culturel de Mouscron), Pierre Mativa-trésorier (Centre culturel de Wanze), Bernard Michel – secrétaire (Centre culturel de l'Entité fossoise, Fosses-la-Ville), Angélique Poncelet (Centre culturel de Durbuy), Ute Sperrfechter (Culture·Wapi) et Laurence Vandermeren (Centre culturel de Pont-à-Celles).

¹ Certains membres de l'ASTRAC sont des travailleur·euse·s d'associations en cours de reconnaissance dans le cadre du Décret des Centres culturels, de concertations ou réseaux régionaux ou encore de l'ACC en tant qu'association représentative du secteur.

² Éluë par l'Assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2024

Le CA se réunit dix fois par an en présentiel. Des réunions virtuelles – plénières, en bureau ou en groupe de travail – sont organisées en fonction des besoins.

Pour ses réunions mensuelles, le CA tient à se réunir dans des lieux différents du secteur. Ces réunions sont autant de moments de rencontre et de partage des réalités des équipes qui accueillent les réunions. Elles sont ouvertes à tous les membres effectifs de l'association, sur demande.

⇒ En 2024, le CA s'est réuni en plénière ou en bureau 14 fois : les 19/01, 06/02, 22/02 (rencontre ACC-ASTRAC en CA restreint), 21/03, 17/04 (bureau), 30/04, 16/05, 24/06, 05/09, 01/10, 7/11 (bureau), 12/11, 10/12 (visio), 17/12.

Merci aux équipes des Centres culturels qui ont accueilli les réunions du CA !

L'équipe

L'équipe de permanent·e·s de l'ASTRAC est constituée de quatre travailleuses dont deux engagées dans le cadre d'aides APE de la Région wallonne et une dans le cadre d'une aide Maribel :



- Julia Bailly – animatrice chargée de projet (mi-temps), julia@astrac.be
- Pauline Demanet – animatrice en charge de la communication (mi-temps), pauline@astrac.be
- Laurie Djedwab - animatrice engagée à durée déterminée dans le cadre de l'organisation de la Jpro2025 (13h/sem. du 29/10 au 31/12)
- Marie Lambert – coordinatrice administrative en charge de la Carte pro (60% ETP), secretariat@astrac.be
- Liesbeth Vandersteene – directrice (TP), liesbeth@astrac.be

Un plan d'action pour les années 2023-2027

Comme les Centres culturels, l'ASTRAC développe ses initiatives dans le cadre d'un plan d'action quinquennal défini avec les acteur·trice·s du secteur, et financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles par le biais d'un contrat-programme.

Ce plan d'action a été conçu conjointement avec l'Association des Centres culturels (ACC) autour d'enjeux définis de manière participative et collaborative :

- *À tous les niveaux, promouvoir et soutenir les Centres culturels, reconnus dans toute leur diversité, en action avec les citoyen·ne·s.*
- *Consolider et défendre les droits culturels des professionnel·le·s : des travailleur·euse·s épanoui·e·s, des pratiques valorisées, des équipes en synergie.*

Il a été réalisé dans la perspective d'une fusion des deux fédérations des Centres culturels, mais ce projet a dû être abandonné (voir pp. 27-28). Cela n'empêche toutefois pas la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action, dans une recherche de la plus grande cohérence et complémentarité possible.

Les apports de l'ASTRAC

Le rôle singulier de l'ASTRAC dans le champ de l'action fédérative se définit :

- au regard de ses forces vives et des destinataires et participant·e·s de son action : les professionnel·le·s en Centres culturels ;
- au regard de son cœur de métier : l'animation de réseaux de professionnel·le·s pour inspirer, partager et défendre leurs pratiques ;
- au regard de ses démarches axées sur l'ascendance, la co-construction avec les professionnel·le·s du secteur et la démocratie interne ;
- au regard de son expertise dans le domaine des droits culturels, nourrie notamment de la démarche Paideia.

Cette spécificité nous amène au positionnement suivant concernant nos apports aux **enjeux du plan d'action 2023-2027** :

- *À tous les niveaux, promouvoir et soutenir les Centres culturels...*

Ni syndicat, ni fédération patronale, c'est en tant qu'organisation représentative du secteur des Centres culturels que l'ASTRAC répond à cet enjeu, pour porter la voix des professionnel·le·s et nourrir et faire (re)connaître leurs pratiques.

Quelques points d'attention :

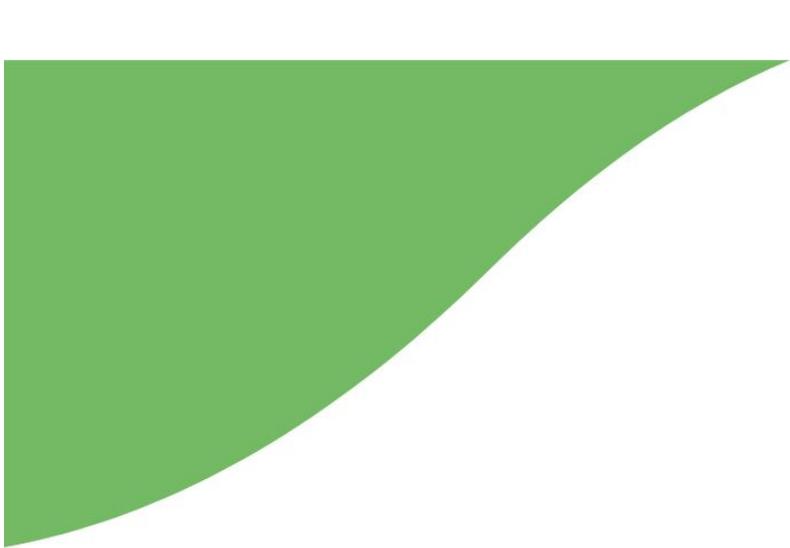
- L'« expérience-pilote » des Centres culturels pour défendre et développer l'exercice des droits culturels, que nous souhaitons cultiver et faire rayonner ;

- La place et l'expertise singulière des Centres culturels au sein du paysage culturel, au croisement des secteurs socio-culturels et artistiques, que nous cherchons à mieux faire connaître et comprendre, par exemple au sein des instances d'avis ;
 - Les valeurs démocratiques fondatrices des Centres culturels et les pratiques professionnelles qui incarnent ces valeurs, que nous voulons faire vivre et défendre, en tant que contributions à une société juste, inclusive et durable, notamment dans le cadre d'actions collectives.
- *Consolider et défendre les droits culturels des professionnel·le·s...*

Cet enjeu nous tient particulièrement à cœur, tenant compte de nos investissements importants de ces dernières années pour approfondir et transmettre nos connaissances des droits culturels.

Les réponses spécifiques que l'ASTRAC y apporte concernent les réalités, les besoins et attentes, le pouvoir d'agir de *tous les métiers* des Centres culturels, avec une attention particulière accordée à ceux autres que la direction.





RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

APERÇU DES RÉALISATIONS SUIVANT LES MISSIONS DU CONTRAT-PROGRAMME

Le contrat-programme 2023-2027 conclu avec la Fédération Wallonie-Bruxelles stipule que l'action fédérative de l'ASTRAC se concrétise à travers un cahier de charges qui prévoit la mise en œuvre de six missions.

Dans ce rapport, nous avons regroupé celles-ci de la manière suivante :

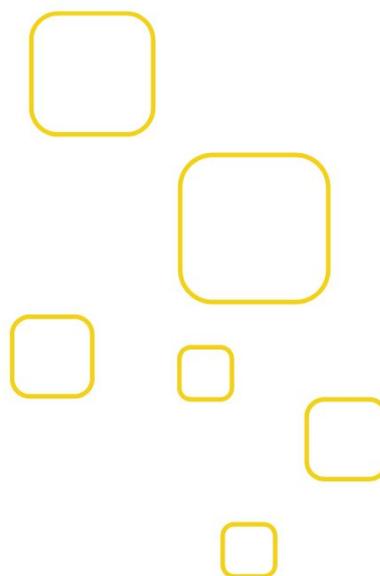
- (1) Mettre en réseau + (2) « Plateforme d'échange et de partage »
- (3) Accompagner + (4) Informer + (5) Outiller
- (6) Représenter, défendre, promouvoir

Le tableau qui suit illustre comment les réalisations de l'ASTRAC en 2024 s'inscrivent dans ces missions. Il se veut le plus exhaustif possible.

Les pages suivantes de ce rapport développent, au fil de trois chapitres, les principales actions menées en lien avec chaque mission, sans prétendre à cette même exhaustivité.

- Les actions indiquées en italique ne sont pas détaillées dans le rapport.
- Certaines actions contribuent à la mise en œuvre de plus d'une mission. Pour faciliter la lecture, les actions ne sont présentées qu'une seule fois, dans le chapitre concernant la mission pour laquelle leur apport nous semble le plus significatif.

Un quatrième chapitre « Penser l'action fédérative » est consacré aux réflexions et travaux pour réaffirmer et clarifier notre identité après l'abandon du projet de fusion entre l'ASTRAC et l'ACC. Ils sont repris dans les dernières lignes du tableau.



ACTIONS	RÉALISATIONS 2024	MISSION chapitre du RA*
JPRO	10 ateliers s'adressant à tous les métiers	Mettre en réseau
CARTE PRO	Renouvellements et nouveaux partenariats	Mettre en réseau
RÉSEAU CHARGÉS DE COMM	Atelier Jpro Une rencontre + visite Une formation Création d'une boîte à outils en ligne Animation groupe FB	Mettre en réseau
FOCUS ARTS PLASTIQUES	2 rencontres	Mettre en réseau
	Contacts avec la FAP et analyse de ses revendications	Mettre en réseau + représenter, défendre, promouvoir
	Fichier de contacts	Mettre en réseau
CULTURE & DD	Atelier Jpro	Mettre en réseau + accompagner
	Partenariat Jpro 100% rural	Mettre en réseau + accompagner
	Collaboration Associations 21, SDF Forum, ...	Mettre en réseau + représenter, défendre, promouvoir
AGENCE CULT. ART. PROV. LUX	Comité d'accompagnement Accueil chargée de missions	Mettre en réseau
ACCOMPAGNEMENT DÉCRET	Bibliothèque de dossiers de reconnaissance	Plateforme d'échange et de partage
JEUX	Sondage	Mettre en réseau + accompagner
DROITS CULTURELS	Atelier Jpro	Accompagner, mettre en réseau
	PAIDEIA : Finalisation et impression Carnet de	Accompagner, outiller
	Soutien PODC : Copil et CA C&D	Accompagner, mettre en réseau
	Formation « Travailler les DC » avec PODC	Accompagner
	Partenariat FNADAC : accueil voyage d'études et Assises à Paris	Accompagner + représenter, défendre, promouvoir
	GT Dimensions culturelles du droit au travail	Accompagner
	Séminaire : Pédagogie des DC à Paris	Accompagner + représenter, défendre,

ACTIONS	RÉALISATIONS 2024	MISSION – chapitre du RA*
TRANSITION LED	Atelier Jpro	Accompagner + mettre en réseau
	Sondage et GT	Outils, accompagner
ACCOMPAGNEMENT DÉCRET	Accompagnement renouvellements : atelier Jpro avec ACC	Accompagner, outiller, informer
INFORMATION DES PROFESSIONNEL·LE·S	Site web (actus et bibliothèque de ressources), brèves électroniques	Informer
DÉFENSE MÉMORANDUM avec ACC	Diffusion mémorandum Action collective : récolte contributions pour vidéo Note sur la charge administrative Interviews	Représenter, défendre, promouvoir
SUIVI « DÉCRET »	Accompagnement renouvellements : atelier Jpro avec ACC Avis sur modèle-type contrat-programme Rencontre coaches avec ACC	Représenter, défendre, promouvoir
INSTANCES D'AVIS	CCACT, CCAP, CCAV (+CCM) CSEM	Représenter, défendre, promouvoir
SONDAGE RÉMUNÉRATION DIRECTIONS avec ACC	Diffusion de l'analyse du sondage réalisée en 2023	Représenter, défendre, promouvoir
ABANDON DE LA FUSION	Information des membres Suivi administratif	Penser l'action fédérative
RÉAFFIRMER NOTRE IDENTITÉ	Nouvelle ID visuelle Qui sommes-nous ?	Penser l'action fédérative

METTRE EN RÉSEAU – « PLATEFORME D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE »

Comme notre nom l'indique, l'animation d'un ou de plusieurs réseaux de professionnel·le·s constitue le cœur de l'action fédérative développée par l'ASTRAC et le point de départ de la plupart de nos initiatives pour inspirer, partager et défendre les pratiques des Centres culturels. Cette mission se concrétise notamment par l'organisation ou la co-organisation de rencontres professionnelles qui sont autant d'occasions pour échanger et partager entre pairs, (s') informer et (se) former, réfléchir et s'exprimer collectivement. En lien avec ces rencontres, l'animation de "plateformes d'échanges" englobe la création, le suivi et l'animation d'espaces en ligne pour mettre en commun des ressources.

Les activités phares de la mise en réseau s'adressent aux professionnel·le·s issu·e·s des différents métiers des Centres culturels dans leur ensemble. Elles facilitent leur mise en réseau et les invitent à s'inscrire dans une dynamique sectorielle. À ce titre, la Journée de rencontres professionnelles ou « Jpro » est une rencontre annuelle organisée pour et par les professionnel·le·s en Centres culturels. Elle rassemble depuis de nombreuses années quelque 200 personnes issues des différents métiers des Centres culturels.

La projet de la Carte pro s'inscrit dans une démarche fédératrice semblable qui s'adresse à l'ensemble des professionnel·le·s des Centres culturels.

En plus de ces actions, l'ASTRAC propose également chaque année, seule ou en partenariat, d'autres initiatives destinées à certains « métiers » en particulier, tels les chargé·e·s de la communication ou des arts plastiques. Il s'agit notamment de rencontres professionnelles, de plus petite envergure, qui peuvent également être thématiques, en lien avec des problématiques de terrain ou des actualités sociétales.

Nos actions autour des droits culturels, bien qu'elles s'articulent étroitement à nos missions de mise en réseau et de plateforme d'échange et de partage, sont présentées dans le chapitre suivant.

Jpro2024

Sous l'intitulé « Focus sur l'engagement », la Jpro2024 s'est tenue le 30 janvier 2024 à La Marlagne. Co-construite avec des représentant·e·s du secteur et organisée avec l'aide de l'ACC, la journée a rassemblé une nouvelle fois un large éventail de professionnel·le·s pour explorer, partager et questionner leurs pratiques, autour de ce fil conducteur ou en lien avec des

préoccupations du terrain. Fidèle à son esprit traditionnel, elle s'est déroulée dans une ambiance studieuse mais décontractée, grâce à l'attention plus poussée portée à la convivialité.

- ⇒ Dix ateliers thématiques ont rythmé cette édition, certains plus formatifs ou informatifs, d'autres plus ludiques ou sensoriels, mais laissant toujours une place à la mise en réseau, aux échanges de pratiques et à l'expression de besoins et attentes.³ Ils ont permis d'aborder des questions complexes, comme celles de la pérennité des droits culturels ou celle du rôle politique des Centres culturels dans un contexte de mutations sociales.
- ⇒ Côté convivialité, une borne photo permettant de faire des portraits d'équipe et un drink de clôture sont venus agrémenter la Jpro.
- ⇒ **La Jpro2024 a accueilli 180 personnes inscrites venues des quatre coins du territoire de la FW-B et une vingtaine d'intervenant·e·s.**
- ⇒ En prolongement de la journée, les traces des ateliers ont été mises à disposition sur le site de l'ASTRAC, permettant de revoir les contenus, de creuser certaines thématiques ou de découvrir les échanges auxquels ils ou elles n'avaient pu assister.
- ⇒ Comme en 2023, une évaluation consistant en un sondage en ligne a été organisée. Les retours recueillis confirment l'intérêt des participant·e·s pour le format proposé, en particulier pour les temps d'atelier qui offrent des espaces d'expression et de mutualisation appréciés, tout en exprimant certaines réserves quant au lieu d'accueil. Ces enseignements ont été précieux dans la préparation de l'édition suivante, qui se veut tout aussi fédératrice, inspirante et conviviale.

Carte pro

La Carte pro est l'outil d'identification et de liaison des professionnel·le·s des Centres culturels. Initiée par l'ASTRAC en 2009, elle connaît un important succès ces dernières années.

- ⇒ Avec **653 détenteur·trice·s en 2024**, la Carte pro permet à environ la moitié des travailleur·euse·s du secteur d'affirmer leur identité de professionnel·le en Centre culturel. 107 Centres culturels et 26 autres partenaires ont soutenu le projet en 2024 en leur accordant des réductions, parfois même la gratuité, pour accéder à diverses activités culturelles.

COM'ON, le réseau com'

Créé en 2019 par l'ACC, l'ASTRAC et *Incidence*, le réseau des chargé·e·s de communication, désormais rebaptisé par ses membres « COM'ON », propose de rassembler les professionnel·le·s en charge de la communication pour favoriser l'échange de pratiques, la mutualisation de ressources et la réflexion collective sur les enjeux spécifiques à la communication dans le secteur culturel. En 2024, l'ASTRAC a animé ce réseau seule.

³ Le programme complet est à relire sur notre site: https://astrac.be/a-venir/jpro2024-focus_sur_l_engagement/bienvenue-a-la-jpro2024/

Celui-ci se matérialise par :

- L'organisation de rencontres et de formations au moins deux fois par an,
- Un groupe Facebook sur lequel chacun·e peut partager ses questions, actualités, bons plans,
- Une boîte à outils regroupant les comptes-rendu des rencontres et formations depuis 2022, les liens utiles, les formations et tout ce qui pourrait être utile dans le cadre du métier.

⇒ Le réseau com' s'est réuni 3 fois en 2024 rassemblant entre 13 et 25 participant·e·s par rencontre :

- ✓ 30 janvier 2024 – La Marlagne, Wépion: Conférence de Stéphanie Bocart, journaliste culture à La Libre Belgique, sur le thème « Comment toucher la presse nationale » (Atelier de la Jpro2024) – 26 participant·e·s
- ✓ 23 avril 2024 – Maison folie, Mons : Journée de rencontre du Réseau et visite de la Maison Folie – 16 participant·e·s
- ✓ 15 octobre 2024 – Centre culturel de Gembloux : Journée de formation du Réseau sur l'écriture inclusive avec Anne Dister, professeur à l'UCL, linguiste et auteure du livre « Inclure sans exclure » –12 participant·e·s.

Le réseau des chargé·e·s de com' est également un espace d'expression, de débat et de co-construction qui nourrit l'ASTRAC dans ses missions de représentation et de défense pour porter la voix des professionnel·le·s, par exemple dans les instances d'avis du secteur.

Focus sur les arts plastiques 2024

Les professionnel·le·s en charge de projets en arts plastiques se trouvent souvent seul·e·s au sein de leurs Centres culturels à porter des projets autour d'une discipline artistique qui a des spécificités propres. Il existe peu de lieux de rencontres pour échanger sur leurs pratiques et les problématiques rencontrées sur le terrain. Par ailleurs, suite à la période covid qui a mis en avant la précarisation des artistes, les artistes plasticien·ne·s se sont fortement mobilisé·e·s pour demander une meilleure reconnaissance et un meilleur financement des arts plastiques ainsi que pour défendre leurs droits, en particulier celui à une juste rémunération.

Le focus placé par l'ASTRAC sur les arts plastiques en 2024 répond à ces deux constats. Cette démarche a été initiée fin 2023 pour rencontrer le souhait des représentant·e·s de l'ASTRAC à la Chambre de concertation des arts plastiques (CCAP) d'être mieux outillé·e·s pour y représenter le secteur dans toute sa diversité. Elle rencontre deux objectifs :

- Mieux appréhender la diversité des réalités et des pratiques autour des arts plastiques en Centres culturels et nourrir une réflexion collective en lien avec notre participation à la CCAP (voir aussi plus loin, p. 25) ;
- Nourrir les pratiques professionnelles par la création d'espaces d'information, de rencontres et de partages entre professionnel·le·s des Centres culturels.

⇒ Les actions suivantes ont été réalisées :

- ✓ Constitution et animation d'un groupe de travail composé de professionnel·le·s en arts plastiques et chargé de définir et mettre en œuvre les actions. Les membres du groupe sont Julie Maréchal (Centre culturel de l'arrondissement de Huy), Olivier Bovy (Centre

culturel de Chênée), Julie Nicod (Centre culturel du Brabant Wallon) et Julia Bailly (ASTRAC). Le groupe s'est réuni 4 fois en 2024.

- ✓ Organisation de 2 rencontres professionnelles :
 - 30 janvier 2024 – La Marlagne, Wépion : Arts plastiques en Centres culturels : enjeux et pratiques spécifiques (Atelier de la Jpro2024) – 26 participant·e·s. Témoignages du CCBW et du Centre culturel de l'Arrondissement de Huy, échanges de pratiques et identification des enjeux et besoins des professionnel·le·s.
 - 13 juin 2024 – CCAHuy : Rencontre avec la FAP et cartographie de projets – 32 participant·e·s. Présentation des outils (charte et calculateur) de la *Fédération des Arts plastiques* (FAP), échanges de pratiques.
- ✓ Réflexions et analyses des outils développés par la FAP en groupe de travail élargi, le 11 octobre 2024 au CCBW, Court-Saint-Etienne.
- ✓ Création d'un répertoire de professionnel·le·s en charge de projets en arts plastiques, pour un premier aperçu du paysage des arts plastiques au sein des Centres culturels et faciliter la communication.
- ✓ Collecte et diffusion des traces des rencontres, outils et autres ressources utiles pour les professionnel·le·s sur le site internet de l'ASTRAC.

Ces actions participent à mettre en réseau et à outiller des professionnel·le·s chargé·e·s de projets autour des arts plastiques. Mais elles nourrissent aussi nos missions pour représenter et défendre le secteur.

Les rencontres professionnelles notamment permettent une réflexion partagée entre professionnel·le·s, non seulement pour mieux appréhender les réalités de chacun·e mais également pour réfléchir en intelligence collective aux enjeux et actualités des arts plastiques. Elles ont été l'occasion de prolonger, au-delà des réunions de la CCAP, des temps d'interconnaissance et de dialogue entre actrices et acteurs de ce secteur. Grâce à leur co-construction avec nos représentant·e·s au sein de la CCAP et la présence active de ces dernier·e·s, leur programme se nourrit des actualités de la chambre, alors que les contributions des participant·e·s enrichissent à leur tour nos interventions dans celles-ci. Cette démarche s'est révélée particulièrement intéressante, notamment en ce qui concerne les points relatifs à des dynamiques de coopération (artistes et Centres culturels, FW-B et Centres culturels, Centres culturels entre eux). C'est pourquoi nous avons décidé de poursuivre le focus sur les plastiques en 2025.

Culture durable et transition juste

La question environnementale a été présente de manière régulière et récurrente ces dernières années au sein des actions de l'ASTRAC. En juin 2024, lors de la réunion de l'Assemblée générale, les membres ont été consultés sur l'importance de développer un axe de travail dédié au thème de la culture durable et la transition juste. Si pour la majorité, il ne s'agissait pas d'une

priorité absolue dans le cadre de l'action fédérative, ils y étaient a priori favorables. Les principaux besoins exprimés étaient d'être mieux outillés pour diminuer son impact environnemental et de voir le travail déjà réalisé davantage mis en lumière.

⇒ Suite à ce sondage, la problématique de la « culture durable » a fait l'objet d'une attention particulière en 2024 et nous avons multiplié nos contacts, réflexions et actions partagées avec des acteur·trices-clés et tenté de répondre à des sollicitations du secteur.

Cela s'est traduit à travers les initiatives suivantes, souvent organisées en partenariat :

- ✓ 30 janvier 2024 – La Marlagne, Wépion : Les Centres culturels et la « culture durable » : mobilité et alimentation. Atelier de partage d'outils et de pratiques pour diminuer son impact environnemental et temps de réflexion collective à partir d'une intervention de *EventChange* – 26 participant·e·s.
- ✓ 16 avril 2024 : Participation au Forum associatif organisé par *Associations21* autour de la question : « Comment allier nos complémentarités pour une société civile plus robuste... face aux défis sociaux, économiques et environnementaux ? »
- ✓ 21 novembre 2024 – Walcourt : journée de rencontre professionnelle « Pouvoir poétique – Comment accompagner la transition ? » dans le cadre du festival 100% rural. Co-organisation en partenariat avec le Centres culturel de Walcourt, Gerpinnes et Florennes. Mise en réseau, partages de pratiques, découvertes d'outils et interventions artistiques. Avec les interventions de : Annick Cockaerts, *Empreintes asbl*, Gatien Bataille, *Coptic Belgique*, Josué Dusoulier, *Réseau transition*, Julien Lesceux, *Enjoy Transition*, Ute Sperfechter, *Culture·Wapi* – 53 participant·e·s. Collecte et diffusion des traces et outils partagés lors de la rencontre.
- ✓ 5 novembre 2024 – Flagey, Bruxelles : « Culture et durabilité » dans le cadre du SDG-Forum (forum multipartite sur les objectifs du développement durable). Co-organisation et co-animation d'un atelier, en partenariat avec *EventChange* et *Associations21*.

Par ailleurs, l'accompagnement de la transition LED a fait l'objet d'un axe de travail propre qui est développé dans le chapitre suivant.

Soutien à la mise en réseau des acteur·trice·s culturel·le·s de la province de Luxembourg

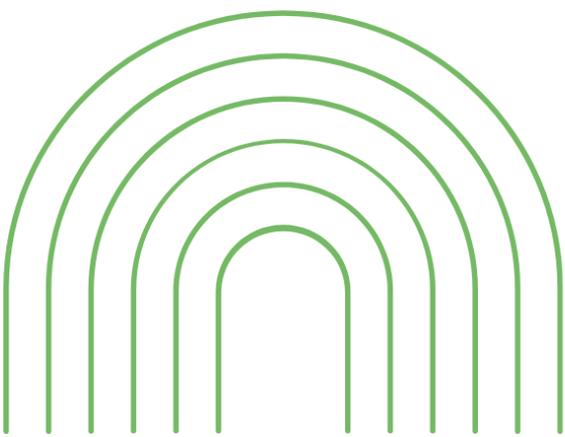
Le rôle des fédérations pour coordonner les coopérations régionales de Centres culturels est inscrit dans l'Exposé des motifs du Décret des Centres culturels, comme nous l'a rappelé l'Inspection à l'occasion du renouvellement de notre reconnaissance. Tisser des liens plus forts avec ces réseaux régionaux permet en effet de mieux (faire) connaître et d'enrichir nos actions respectives. C'est cette idée mais aussi notre souhait de nous inscrire un peu plus dans le tissu culturel de la province de Luxembourg où sont situés nos bureaux qui nous ont motivé·e·s à suivre de près la dynamique participative lancée à partir de l'automne 2023 pour envisager la création d'une agence culturelle régionale pour cette province.

Après les réunions exploratoires lancées à l'automne de 2023, des travaux pour mettre sur pied la nouvelle agence sont entrés dans une phase plus opérationnelle, avec l'engagement d'une coordinatrice chargée de missions grâce à l'obtention d'un soutien de la Ministre de la Culture.

⇒ L'ASTRAC a soutenu la dynamique :

- ✓ En accueillant dans ses locaux la chargée de missions de mai à décembre 2024,
- ✓ En participant au comité d'accompagnement chargé du suivi des travaux de cette agence : rédiger un dossier en vue d'obtenir un subside pluriannuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, monter une structure porteuse avec les acteur·trice·s concerné·e·s.

Au moment de la constitution de l'asbl *Agence culturelle et artistique en province de Luxembourg*, en décembre 2024, le Conseil d'administration de l'ASTRAC a décidé que notre fédération ne ferait pas partie de ses membres fondateurs, afin d'éviter de biaiser nos rapports aux autres concertations régionales.



L'action fédérative de l'ASTRAC se traduit aussi par des missions d'accompagnement au sens large, au sein desquelles des dynamiques participatives et collaboratives sont bien présentes mais qui sont moins axées sur la mise en réseau(x) et l'échange et le partage entre pairs. Ici aussi, nous cherchons à renforcer les possibilités et les capacités des professionnel·le·s de s'informer et d'informer, de se former et de former les autres. Cela permet de cultiver des identités sectorielles dynamiques autour de pratiques, méthodes et valeurs partagées, faisant écho à la fois aux référentiels fondateurs du secteur et à des enjeux contemporains.

Nos actions autour des droits culturels occupent une place prépondérante dans ce contexte. Elles ont continué à nous mobiliser fortement tout au long de l'année en 2024. Après la fin de la formation-action à la démarche « Paideia » que nous avons suivie en France et la clôture suivi de l'évaluation du cycle « Cultiver les droits culturels », une phase de capitalisation et de transmission de nos enseignements a été lancée.

En parallèle, nous avons continué à nous intéresser à la transition LED, avec quelques initiatives visant à mieux connaître les besoins des équipes techniques et à commencer à y répondre, et nous avons poursuivi nos missions plus générales d'information, en nous appuyant notamment sur notre site internet et nos « brèves électroniques ».

L'engagement d'une animatrice chargée de la communication suite à l'obtention d'une nouvelle aide Maribel s'est rapidement traduit par un soin plus important apporté à nos outils d'information.

Brèves électroniques

Les "brèves du réseau" de l'ASTRAC permettent de partager les nouvelles du ou des réseaux et nos prochains rendez-vous, d'autres informations d'actualité concernant la vie du secteur ainsi que nos positionnements. Elles sont souvent l'occasion d'inviter les professionnel·le·s à nourrir notre action. Les brèves n'ont pas de fréquence d'envoi régulière.

⇒ L'ASTRAC a envoyé **21 brèves** dans le courant de l'année 2024 à l'ensemble des professionnel·le·s en Centres culturels à l'exception des personnes ayant demandé leur désinscription de notre liste de diffusion (**environ 1300 personnes** en 2024). Le taux moyen d'ouverture de nos brèves était de 50,76%.

⇒ En dehors de ces mails sur des sujets susceptibles d'intéresser chaque professionnel·le (un événement organisé ou soutenu par l'ASTRAC, un sondage, des informations importantes liées aux actualités...) nous avons également fait beaucoup d'envois ciblés aux

professionnel·le·s, en fonction de leur métier. Des informations, invitations et propositions spécifiques ont par exemple été transmises aux chargé·e·s de com', responsables de projets en arts plastiques, personnel de la régie, directions...

Site web

Le site astrac.be est un autre outil de communication important. Il combine les fonctions de vitrine, pour faire connaître notre association et ses missions, d'espace de communication sur nos activités et nos positions, de plateforme d'échange et de partage et de bibliothèque de ressources.

Nos publications prennent la forme de pages statiques et d'articles qui s'affichent à la page d'accueil en format blog.

- ⇒ L'année 2024 se distingue par un nombre important de publications, avec pas moins de 17 articles, consacrés entre autres au programme et aux traces de nos différentes rencontres ou à des actualités politiques (Mémoire, mobilisation du non marchand...), sans oublier l'actualisation permanente de la rubrique des offres d'emploi. Celle-ci est nourrie essentiellement par les équipes des Centres culturels qui nous transmettent leurs offres d'emploi pour diffusion.
- ⇒ **En 2024, en moyenne 62 personnes ont visité notre site par jour. Au total, nos pages ont été visitées 22 863 fois.** Les pages les plus visitées étaient la page d'accueil (présentant les articles), les offres d'emploi, la bibliothèque des dossiers de demandes de reconnaissance, les pages concernant la Carte pro avec ses partenaires et avantages, et les traces des différentes rencontres.

Droits culturels

Née du souhait de contribuer à faciliter la traduction des droits culturels en pratiques, et vice versa, notre action autour de ces droits est devenue un axe de travail prioritaire et transversal pour l'ASTRAC. Celui-ci est développé entièrement dans le cadre d'un partenariat étroit associant *Culture & Démocratie* et sa Plateforme d'observation des droits culturels (PODC) ainsi que le Centre culturel Ourthe et Meuse.

- ⇒ En 2023, nous avons terminé la formation-action longue de *Réseau Culture 21* pour les « Organismes de groupes locaux droits culturels » et clôturé le cycle de travail « Cultiver les droits culturels. Expérimenter Paideia ». Dans la continuité de ces investissements, nous nous sommes attelé·e·s en 2024 à un travail pour adapter les outils de la démarche Paideia aux réalités de la Fédération Wallonie-Bruxelles et aux références des Centres culturels. Celui-ci a abouti, fin 2024, à la réalisation du « Carnet de découverte des droits culturels. De la théorie à la pratique », un outil d'appropriation des droits culturels pour les professionnel·le·s des Centres culturels, mais aussi issu·e·s d'autres secteurs plus ou moins proches. Le Carnet leur permet de se familiariser (davantage) avec ces droits et à inscrire leurs pratiques dans des démarches transversales. Sa singularité est de mettre en dialogue

les référentiels de la Déclaration de Fribourg et du Décret des Centres culturels. Il accorde aussi une large place à la traduction de la théorie en points d'attention pour inspirer et orienter les pratiques de terrain. Le Carnet a été finalisé en tenant compte des retours d'un panel de professionnel·le·s de Centres culturels, d'expert·e·s et représentant·e·s d'organisations-ressources (*Réseau Culture 21*, CESEP...), de membres de l'Administration et de l'Inspection.

Outre ceci, nous avons mis en place ou nous contribuons activement aux démarches suivantes pour animer des communautés de travail et nourrir l'action des Centres culturels autour des droits culturels :

- ⇒ Comité de pilotage de la PODC (7 réunions en 2024). En tant que membre actif de ce comité, nous participons à la co-construction et à l'opérationnalisation des objectifs de la PODC : la poursuite de la recherche participative, une restitution de ses résultats sous la forme d'une "Panoplie d'outils" et la conception et le lancement d'un plan de formation. Son travail soutenu de réseautage et sa présence sur le terrain assurent à la PODC une montée en compétences continue et une vraie reconnaissance de son rôle pour accompagner les équipes des Centres culturels dans la prise en main des droits culturels. L'ASTRAC apporte à la PODC sa connaissance des réalités et des enjeux des Centres culturels. Ensemble, nous faisons culture commune autour des droits culturels.
- ⇒ 30 janvier 2024 : « Parler des droits culturels en ses mots ». Cet atelier organisé dans le cadre de la Jpro 2024 qui a rassemblé 19 personnes visait à outiller celles-ci pour parler avec plus de facilité et de persuasion des droits culturels, en se servant des notions issues de la Déclaration de Fribourg et du Décret des Centres culturels, mais aussi de leurs propres mots, et en tenant compte des conceptions de leurs interlocuteur·trice·s. Participatif et ludique, il a proposé des mises en situations suivies d'un temps de réflexion sur les clés qui permettent d'entrer en dialogue sur le pourquoi et le comment de notre travail pour faire vivre les droits culturels. Un rapport et les outils de l'atelier ont été diffusés sur astrac.be.
- ⇒ 20 février 2024 : Journée de la PODC. Cette journée organisée par *Culture & Démocratie* à la Maison du peuple à Saint-Gilles, était consacrée à une présentation de la recherche participative que celle-ci mène avec 11 Centres culturels, mais aussi au partage de plusieurs manières de travailler autour des droits culturels. Elle nous a permis de présenter les enseignements du cycle "Cultiver les droits culturels..." et d'expérimenter l'utilisation, avec les participant·e·s, du Carnet de découverte en projet. Outre ceci, notre équipe a apporté un soutien actif à l'animation des ateliers de partage de récits de pratiques. Une centaine de personnes a participé à la journée.
- ⇒ Formation de la PODC « Travailler avec les droits culturels » : après avoir contribué aux réflexions durant le premier semestre de 2024 sur les enjeux, les contenus et les modalités pratiques d'une formation sur la problématique et la pratique des droits culturels, nous participons activement à la concrétisation des différents modules de formation proposés en 2024-2025. Leur objectif est de former aux droits culturels, dans un dialogue entre pratiques

et théories, en apprentissage avec des pairs. Deux types de modules sont proposés : le premier, « Faire culture commune », avec un contenu clé sur porte, le deuxième, “À partir des territoires”, en décentralisation, et co-construit avec un partenaire ou groupement de participant·e·s « local ». Notre équipe contribue à la conception, l’animation et l’évaluation de ces modules. En 2024, un module « Faire culture commune » a été organisé, les 15 et 21 novembre à Bruxelles (12 participant·e·s) et un module « À partir des territoires » a été préparé pour une mise en œuvre au début de 2025.

- ⇒ Rencontres avec la FNADAC, la *Fédération des Associations des directeurs et directrices des affaires culturelles* en France. Avec la PODC, nous avons participé à un projet européen Erasmus Plus lancé par la FNADAC dans le but de partager des expériences et des pratiques en matière de développement des droits culturels entre opérateurs européens.
- ✓ Du 18 au 20 juin, nous avons accueilli avec la PODC une délégation de la FNADAC pour un voyage d’étude, autour d’un programme conçu avec le soutien de *La Concertation – Action culturelle bruxelloise* et *Culture·Wapi* et proposé avec la participation active de *L’Escale du Nord*, Centre culturel d’Anderlecht, La Maison culturelle d’Ath, la Maison folie mais aussi le Service de l’Action culturelle et territoriale et la Direction des Centres culturels, la COCOF, la Commune de Saint-Gilles et la Province du Hainaut. C’était l’occasion de présenter des politiques, des actions et des pratiques culturelles qui mobilisent les droits culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles et de s’intéresser à leurs articulations et leurs interactions. Un compte-rendu a été publié dans le magazine *Saison·Culture* (# 3 – Octobre-Novembre-Décembre 2024), avec un focus sur le rôle de la coopération comme levier pour le développement des droits culturels dans les territoires.
- ✓ Les 16 et 17 octobre, c’était à notre tour de nous déplacer pour participer à l’Université d’automne de la FNADAC. Notre participation aux ateliers sur les droits culturels comme leviers de la transition et sur les droits culturels et la mise en œuvre des objectifs du développement durable ont permis de nourrir les préparatifs du module de formation « Autour des territoires » en Wallonie, avec un focus sur les droits culturels et nos rapports au vivant.
- ⇒ Échanges avec le CERAIC, devenu entretemps *CRI Centre et Wapi*. L’objectif est d’organiser conjointement une rencontre intersectorielle autour des droits culturels afin de faciliter la mutualisation de compétences et de ressources entre nos secteurs. Ce projet est resté au stade exploratoire en 2024.

Comme indiqué dans le chapitre précédent, nos actions pour accompagner, outiller et informer autour des droits culturels contribuent à animer un réseau de professionnel·le·s en Centres culturels mais aussi issue·e·s d’autres secteurs proches, intéressés par les droits culturels.

Ces actions auprès de ces multiples actrices et acteurs sont l’occasion de faire connaître et de promouvoir l’expérience-pilote des Centres culturels en matière des droits culturels. C’est ainsi que notre présence dans les réseaux autour des droits culturels en France s’inscrit également dans nos missions de représentation qui font l’objet du chapitre suivant.

LED

Si l'intérêt que nous portons au passage à l'éclairage scénique LED n'est pas sans lien avec notre sensibilité aux enjeux du développement durable, elle s'explique aussi et notamment par notre souhait de répondre aux inquiétudes des professionnel·le·s concernant la difficulté de s'engager dans cette transition. Elle nous permet en outre de nous rapprocher des métiers techniques et de la régie qui ne sont pas souvent impliqués dans l'action fédérative des Centres culturels.

- ⇒ Un axe de travail a été initié en vue d'accompagner une transition LED pragmatique et inspirée par la sobriété énergétique avec l'organisation d'un atelier à Jpro2024 pour mettre en commun des problématiques et des besoins. Les témoignages de professionnels engagés dans la transition, mais aussi de Jérôme Laudelot (Service Infra FW-B), Thomas Lescart (*Montagne magique*) et Nathalie Borlée (*Théâtre de Liège* et FEAS) ont ensuite permis de commencer à explorer des pistes de solution.
- ⇒ Cet atelier a été suivi d'un sondage auprès des Centres culturels pour faire un état des lieux de leur équipement LED et de leurs besoins et attentes, y compris en matière d'information et de formation. 51 Centres culturels y ont participé nous permettant de dégager des tendances.
- ⇒ Un groupe de travail a été constitué pour analyser les résultats du sondage et aider l'équipe à en déduire des pistes d'action. Il a été décidé qu'outre la sensibilisation des pouvoirs publics, celles-ci devaient privilégier l'information et la formation des équipes techniques notamment à travers des actions de mutualisation.
- ⇒ C'est dans cet esprit que l'ASTRAC était partenaire de l'*Agence culturelle et artistique en province de Luxembourg* pour organiser le 23 octobre une journée d'échanges et de démonstration.
- ⇒ Début décembre, nous avons ensuite relayé l'offre de formation « MA Lighting GrandMA3 » de la Maison de la culture de Tournai que celle-ci a voulu ouvrir à des professionnel·le·s d'autres Centres culturels.



Représenter et défendre les acteur·trice·s d'un secteur et l'action qu'ils et elles développent est la raison d'être des fédérations professionnelles. Ce n'est pas différent pour l'ASTRAC qui se donne pour objectif de défendre les pratiques des professionnel·le·s en Centres culturels, dans toute leur diversité, mais aussi le droit de ces professionnel·le·s de participer aux politiques culturelles et à la prise de décision qui impacte leurs pratiques.

Défense des revendications du Mémoire

En cette année électorale, une de nos premières préoccupations était de mettre les Centres culturels à l'agenda politique et de défendre leur rôle dans un monde sous pression, à la recherche de nouveaux modèles.

Avant les élections législatives de juin 2024, nos actions de défense se sont concentrées sur la diffusion du Mémoire politique 2024-2029, réalisée avec l'ACC à la suite d'un processus en plusieurs étapes afin de garantir la participation la plus large possible des acteur·trice·s du secteur.

- ⇒ Le plan de diffusion élaboré conjointement avec l'ACC et mis en œuvre de manière concertée a permis sa communication :
 - ✓ aux Centres culturels, en format électronique et papier,
 - ✓ au monde politique : présidents des partis, bureaux d'études liés aux partis, membres de la Commission Culture du Parlement de la FW-B,
 - ✓ aux membres des chambres de concertation et au Conseil supérieur de la culture,
 - ✓ aux services du Gouvernement,
 - ✓ à d'autres interlocuteurs des fédérations susceptibles de s'y intéresser.
- ⇒ En parallèle, l'ACC et l'ASTRAC ont interrogé les Centres culturels dans le but de lancer une action collective permettant de toucher un public plus large avec un outil accessible et ludique. Une collecte d'enregistrements vidéo a été réalisée auprès du secteur permettant de réaliser une courte capsule vidéo montrant la richesse du travail des Centres culturels et invitant à voter pour la culture. Elle a été diffusée sur les sites des fédérations et via les réseaux sociaux.

Après les élections, l'abandon du projet de fusion avec l'ACC a compliqué quelque peu notre action commune pour défendre le secteur. L'ACC a fait le choix de mener ses démarches auprès du politique de manière autonome. Afin d'éviter des initiatives redondantes ou en ordre dispersé, nous avons adopté une certaine retenue dans les prises de contacts et sollicitations.

Mais nous avons porté les revendications du secteur dans le cadre d'interviews pour des articles de la presse écrite ou publiés en ligne et nous avons pu contribuer aux interventions de la

Plateforme socioculturelle, le regroupement des fédérations des secteurs socioculturels membres de la CESSOC et/ou de la Chambre de concertation de l'Action culturelle et territoriale constituée il y a dix ans afin de défendre leurs secteurs d'une seule voix.

⇒ En tant que membre de la Plateforme nous avons participé à :

- ✓ la réalisation d'une note sur la charge administrative des Centres culturels, un relevé des différentes obligations auxquelles les opérateurs sont soumis illustré à l'aide d'exemples. Cette note a été transmise aux négociateurs, et ensuite à la Ministre de la Culture et, récemment, à la Chambre de concertation de l'Action culturelle et territoriale ainsi qu'à l'Administration.
- ✓ la rencontre avec la Ministre Degryse du 20 décembre 2024 en vue de lui présenter les spécificités et préoccupations des secteurs qu'elle rassemble, face à une DPC où les finalités de la démocratie culturelle et l'action socio-culturelle n'étaient pas très présentes.

Suivi de la mise en œuvre du Décret des Centres culturels

Comme nous le soulignons souvent, le Décret des Centres culturels du 21 novembre 2013 continue à susciter une adhésion importante auprès des équipes quant à ses valeurs, ses finalités et son approche des missions des Centres culturels. Mais il fait aussi l'objet d'interrogations et d'insatisfactions concernant certains aspects de sa méthodologie, ses modalités d'application, ses dispositifs de reconnaissance et de financement, etc. Certains constats du secteur sont par ailleurs partagés par les services du Gouvernement.

- **Ajustement du Décret et de l'Arrêté**

Une réponse partielle à ces constats a été apportée par le Décret du 20 mars 2024 modifiant le Décret relatif aux Centres culturels et par l'Arrêté du 5 avril 2024 venant modifier l'Arrêté d'exécution. Les ajustements techniques qu'ils introduisent sont le résultat d'une concertation entre le cabinet de la Culture, l'Administration, l'Inspection et les fédérations des Centres culturels qui ont nourri leurs positions grâce à des consultations organisées en 2022.

- ⇒ Après avoir nourri les travaux pour définir et formuler ces modifications, l'ASTRAC les a défendues, notamment au sein de la Chambre de concertation de l'Action culturelle et territoriale, dans l'attente d'une mise à plat plus conséquente du Décret. Elles ont permis de raccourcir le délai de traitement des dossiers, d'apporter quelques assouplissements concernant la fonction de direction, de préciser la composition du comité de gestion (bureau) et du conseil d'orientation, de redéfinir et clarifier les aides indirectes et de fixer l'évaluation du Décret en 2027.
- ⇒ À la suite de leur entrée en vigueur, nous avons formulé un avis sur le nouveau modèle-type de contrat-programme des Centres culturels.

- **Chantier de réflexion sur l'encadrement des actions culturelles spécialisées (ACS)**

Une des problématiques abordées lors des concertations qui ont précédé à la modification du Décret était le manque d'un cadre opérant et objectivable pour les ACS. Les réflexions sur ce sujet n'ont toutefois pas pu aboutir, notamment à cause de la limitation du périmètre des modifications à des ajustements techniques n'engendrant aucun coût supplémentaire pour la FW-B.

Très vite après l'entrée en vigueur des nouvelles réglementations, l'ASTRAC a été alertée par des professionnel·le·s du secteur nous faisant part de leurs inquiétudes en lien avec le renouvellement des dossiers de reconnaissance des ACS de leur Centre culturel.

⇒ Nous avons décidé d'ouvrir un chantier de réflexion sur le sujet. En 2024, nous avons organisé :

- ✓ Le 18 septembre 2024, une réunion de travail en interne associant les membres du CA concernés par une ACS. Elle a permis de confirmer nos positionnements⁴ et de définir les objectifs du chantier : à court terme, tenter d'identifier des balises adéquates pour faciliter l'analyse et la constitution des demandes de reconnaissance à l'intérieur du cadre légal existant, à plus long terme, faire des propositions pour optimiser les mécanismes de reconnaissance et de financement dans leur ensemble, en vue de l'évaluation du Décret prévue en 2027.
- ✓ Le 25 novembre 2024, une rencontre avec des membres de la Commission d'avis de l'Action culturelle et territoriale (Section Centres culturels) pour échanger sur leurs difficultés dans le cadre de l'analyse des dossiers de reconnaissance ; l'ACC y était présente également, ainsi que le Président de la Chambre de concertation. Cette rencontre nous a permis de mieux comprendre le fonctionnement de la commission et d'établir un relevé des difficultés. Un compte-rendu a été partagé à l'ensemble des participant·e·s.

- **Toujours en lien avec la mise en application du décret:**

- ✓ 30 janvier 2024 : Un atelier proposé en collaboration avec l'ACC à la Jpro2024 visait à faciliter le renouvellement des reconnaissances ;
- ✓ 15 mars 2024, avec l'ACC, nous avons rencontré les « coach »s qui accompagnent les Centres culturels, pour un échange sur les solutions pour contribuer à une plus grande cohérence dans les interprétations du Décret.

⁴ Ces positionnements ont été définis à la suite des consultations organisées avec l'ACC en 2022. Une note de janvier 2023 les présente en détail. Elle est à relire sur notre site: https://astrac.be/wp-content/uploads/2023/09/2023-2-2_NOTE_Ajustement_Decret_VF.pdf

Participation aux instances d'avis du secteur culturel

En tant que fédération professionnelle reconnue dans le cadre du Décret du 28 mars 2019⁵ sur la Nouvelle Gouvernance (DNG), l'ASTRAC participe aux travaux des instances d'avis du secteur culturel. Elle est membre de la Chambre de concertation de l'Action culturelle et territoriale (CFACT) ainsi que de celles des Arts vivants (CAAV) et des Arts Plastiques (CCAP). Elle délègue deux représentants au sein de la représentation de l'ACC à la Chambre de concertation des Musiques (CCM) et elle participe occasionnellement aux réunions du Conseil supérieur de la Culture en tant que représentante de la CFACT.

Les chambres de concertation se réunissent en moyenne une fois par mois durant une demi-journée, le plus souvent virtuellement mais aussi en présentiel. Elles émettent de nombreux avis sur des projets de décret ou sur d'autres dossiers, à la demande du Cabinet ou d'initiative. Dans ces différentes chambres, nous veillons à défendre des positionnements co-construits avec l'ACC tout en veillant à associer Asspropro à nos réflexions.

Pour rappel, dans le cadre du « nouveau » système des instances d'avis, l'ASTRAC ne peut pas participer, en tant que fédération, aux commissions d'avis qui analysent les demandes de reconnaissance et de subventionnement. Nous suivons les travaux de certaines commissions à distance grâce à la participation de nos administrateur·trice·s à leurs travaux tout en respectant le devoir de réserve concernant les analyses des dossiers.

⇒ Fin 2024, notre reconnaissance en qualité de fédération professionnelle dans le cadre du DNG est venue à échéance et nous avons introduit une demande de renouvellement qui est en attente de réponse au moment où nous finalisons ce rapport. Pour une représentation optimale dans les chambres, nous continuons à collaborer avec l'ACC à la CCAV et la CCM.⁶

Jusqu'à nouvel ordre, nos représentant·e·s dans les instances d'avis sont⁷ :

- CFACT : Pierre Fasbender (qui remplace Laurent Habran depuis novembre 2024) , Pierre Mativa, Sabine Lapôtre et [Liesbeth Vandersteene](#).
- CCAV : Pierre Fasbender, Patricia Santoro, Georges Venturini et [Liesbeth Vandersteene](#).
- CCAP : Olivier Bovy, [Julie Maréchal](#), Pierre Mativa et Julia Bailly (qui remplace Liesbeth Vandersteene depuis septembre 2024).
- (CCM : Sébastien Creppe et Laurence Vandermeren font partie de la délégation de l'ACC pour l'ASTRAC.)

⇒ En tout, nous avons participé à **26 réunions**, ce qui représente un total d'environ 85 heures de travail, sans compter les heures de préparation et de coordination qui sont nécessaires entre les réunions.

⁵ Modifié par le Décret du 6 juillet 2023

⁶ Formellement, l'ASTRAC reste membre de la CCAV et l'ACC de la CCM, mais pour chaque chambre, les deux fédérations désignent chacune 2 des 4 personnes qui constituent la délégation.

⁷ Les noms des personnes désignées comme délégué·e·s effectif·ve·s sont soulignés.

- **Nouveauté : l'ASTRAC sera dorénavant présente au sein du Conseil supérieur de l'Éducation aux médias (CSEM).**

Depuis l'entrée en vigueur du Décret du 16 mai 2024 réformant le CSEM, l'ASTRAC y est représentée par deux membres, un effectif et un suppléant. Le CSEM a de nombreuses missions, allant de la promotion de l'éducation aux médias, à la stimulation d'initiatives en passant par la formulation d'avis sur les projets qui lui sont présentés.

⇒ Les membres que nous avons désignés sont Benoît Brunel du Brass, le Centre culturel de Forest, et Pauline Demanet, animatrice et chargée de communication au sein de notre équipe.

Et aussi

Le focus placé par l'ASTRAC sur les arts plastiques en 2024 articule d'une manière originale et emblématique de notre démarche menée avec les professionnel-le-s des missions de mise en réseau, d'accompagnement et de représentation et défense.

Cette action est présentée dans un chapitre précédent.



En 2024 aussi, nous avons continué à consacrer une énergie considérable à penser notre action fédérative.

L'abandon du projet de fusion avec l'ACC mais aussi le refinancement de notre action dans le cadre du Décret Non Marchand nous ont amenés à réaffirmer notre identité et à revisiter les grandes orientations de notre plan d'action 2023-2027.

En lien étroit avec ce chantier, nous avons enfin pu commencer à préparer l'optimisation de notre communication, en nous appuyant sur le renforcement de notre équipe par une animatrice chargée de la communication suite à l'obtention d'un soutien Maribel. C'est ainsi que l'enjeu de mieux faire connaître et comprendre notre projet fédératif rejoint celui d'améliorer l'information et la mobilisation des professionnel·le·s des Centres culturels, de leurs partenaires et interlocuteur·trice·s.

L'abandon du projet de fusion ACC-ASTRAC

Comme évoqué plus haut, l'ASTRAC et l'ACC avaient intégré dans leur plan d'action commun pour les années 2023-2027 l'objectif de créer une fédération unique des Centres culturels. La date envisagée pour la fusion des deux organisations était le 1^{er} janvier 2024. Les travaux intenses menés conjointement et entourés de plusieurs experts nous ont permis d'aller toujours plus loin dans l'interconnaissance, mettant en lumière, au fur et à mesure de leur avancement, des sensibilités et des fonctionnements très différents au niveau de la gouvernance de nos asbl. Le processus de fusion a donc été suspendu fin 2023 et une mise à plat des acquis, des questionnements et problématiques rencontrés nous a amenés, en février 2024, à la conclusion qu'il était nécessaire de renoncer à la fédération unique pour privilégier un travail en partenariat.

Cette décision était basée sur les constats partagés suivants :

- La fusion aboutirait à la perte d'un siège au sein de la CCACT ;
- Le statut d'organisation patronale de l'ACC est inconciliable avec celui de représentant des travailleur·euse·s en secteur culturel de l'ASTRAC ;
- La rédaction des statuts de la nouvelle asbl fédération s'est avérée ardue au vu de la différence entre les objets des asbl respectives et entre leurs membres : des personnes morales pour l'ACC et des personnes physiques pour l'ASTRAC.
- Les échanges n'ont pas permis de trouver un consensus permettant d'assurer une représentation équilibrée des membres des deux asbl au sein du conseil d'administration de la structure unique.
- Aucun compromis n'a pu être trouvé sur la direction et la gestion des équipes, malgré l'aide d'un intervenant externe.
- Les modes de gestion et de fonctionnement des deux structures sont trop différents.

Avec l'ACC, nous en avons informé nos membres respectifs à l'occasion de nos AGs, organisées conjointement le 6 juin 2024.

Une réunion avec l'Administration et l'Inspection organisée le 11 juin 2024 nous a permis d'aborder le suivi administratif à donner à la non-fusion qui avait été inscrite dans nos contrats-programmes, avec un budget commun à la clé pour les années 2024-2027. Il nous a été demandé d'actualiser celui-ci et de mettre à jour la convention conclue entre nos deux asbl en exécution de l'article 104 du Décret qui était devenue obsolète. Cette convention a pour but de garantir la meilleure cohérence et complémentarité entre les organisations représentatives soutenues par la FW-B.

Les réflexions et échanges en vue de son actualisation, lancés à l'automne n'ont pas pu aboutir avant la fin de l'année.

Le budget actualisé pour les années 2024-2029 a été validé par l'Assemblée générale lors d'une réunion extraordinaire organisée le 18 décembre 2024.

« Qui sommes-nous ? »

Dès le mois de juin 2024, un chantier a été lancé visant à expliciter l'identité et les spécificités de l'ASTRAC et à revisiter les grands objectifs du plan d'action 2023-2027 au regard de celles-ci.

Nourri par plusieurs séances de travail en CA et en équipe, ce chantier vise à réaffirmer et rendre plus lisible le rôle particulier de l'ASTRAC en tant que réseau des professionnel-le-s et association de travailleur-euse-s, à partir de ses finalités, son cœur de métier et son expertise, ainsi que ses méthodes d'action caractéristiques.

Les réflexions et échanges menés en interne se déploient sous différentes formes, mêlant travail individuel, en petits groupes, ou encore en équipe et/ou conseil d'administration « en plénière », et mobilisant des outils créatifs, mais aussi des documents plus formels, tels les statuts et le plan d'action 2023-2027.

Elles se sont avérées précieuses pour consolider une parole collective interne, identifier des fragilités dans notre communication, définir les réponses spécifiques de l'ASTRAC aux enjeux du plan d'action et identifier en équipe des priorités d'action, en tenant compte du refinancement de notre association résultant de l'accès à l'aide du permanent non marchand à partir de 2024.

Les premiers résultats ont permis d'avancer le positionnement repris à la page 5 de ce rapport et d'envisager ou de lancer les actions suivantes :

- Rédiger un "texte-balise" pour usage interne,
- Renforcer les outils de gouvernance, en commençant par la rédaction d'un règlement d'ordre intérieur,
- Développer une stratégie de communication cohérente autour d'outils optimisés,
- Renforcer les compétences de l'équipe pour consolider sa posture d'animatrice de réseau(x) et nourrir les méthodes de démocratie interne.

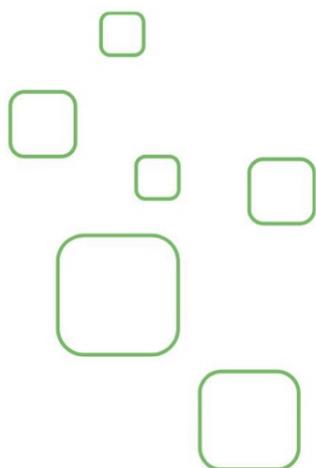
Le processus reste ouvert, dans une logique d'auto-évaluation continue.

Une nouvelle identité visuelle

Dans la lignée de ces réflexions, l'ASTRAC a également souhaité réaffirmer son identité visuelle. Loin d'une simple envie de relooking, notre volonté était ici aussi de réaffirmer les valeurs et méthodes fondatrices de notre asbl à travers un nouveau logo et une nouvelle charte graphique.

Très vite, le besoin d'un nouveau site internet s'est fait sentir également, afin d'optimiser la navigation et de rationaliser les contenus en ligne, devenus très nombreux et pas toujours facilement accessibles.

- ⇒ À la suite d'une étude de marché, nous avons opté pour un partenariat avec Lahplab, une petite agence de communication visuelle au service du non marchand. Un groupe de travail a été créé, composé de membres de l'équipe et du CA. Durant deux ateliers animés par Lahplab, ce GT a nourri les propositions de celle-ci pour nous positionner au niveau visuel, dans la continuité de nos valeurs et actions, tout en nous projetant dans l'avenir.
- ⇒ Ces propositions ont été analysées par le CA qui a validé le nouveau logo lors de sa réunion du 17 décembre à Durbuy.
- ⇒ Le "A" en forme d'attache trombone apporte une singularité forte au logo, le rendant facilement reconnaissable. La forme ouverte et croisée symbolise des concepts clés de collaboration et de mouvement, de processus en cours. Il symbolise le rassemblement et la connexion reflétant des notions comme la rencontre, le réseau, la solidarité et le soutien – pour *inspirer, partager et défendre les pratiques en Centres culturels*, la « baseline » que nous avons retenue pour évoquer notre singularité.



La situation financière de l'ASTRAC a pu se redresser en 2024. Après deux années déficitaires, nous clôturons l'année 2024 avec un bénéfice relativement conséquent qui nous permet d'envisager les années suivantes avec sérénité.

Ce changement s'explique notamment par l'obtention d'une aide nouvelle : depuis la modification du Décret sur les Centres culturels du 20 mars 2024, les fédérations ont dorénavant accès au subside pour le permanent dans le cadre des accords du non marchand, d'un montant de 43 298,36 € en 2024.

Nos produits ont augmenté de 22,51 % par rapport à 2023 ; les charges quant à elles ont augmenté de 9,61%. Plutôt que de multiplier des initiatives et des dépenses nouvelles, nous nous sommes donné·e·s le temps de la réflexion, afin de définir nos priorités dans le cadre d'une vision pluriannuelle.

Concernant les **produits**, notons aussi :

- Les recettes des rencontres sont en légère baisse (450 € en moins par rapport à 2023) suite à l'organisation d'un nombre moins important de rencontres payantes que l'année précédente ;
- Les cotisations, bon pour un montant total de 19 428 €, augmentent de 5%. Elles suivent les montants des subventions des Centres culturels. Le nombre d'associations adhérentes reste plus ou moins stable : la quasi-totalité des Centres culturels cotise à l'ASTRAC (118 sur 120 en 2024).
- Le subside APE, de 46 408,20 €, est légèrement inférieur à celui de 2023, mais les autres aides à l'emploi sont plus élevés. Le subside complémentaire dans le cadre des accords du non marchand augmente de 22,10 % pour atteindre 16 849,53 € et le subside Maribel s'élève à 24 344,45 € au lieu de 17 980,71 €, une augmentation de 35,39 %. Ces évolutions s'expliquent par l'engagement d'une nouvelle travailleuse en 2023 qui était pour la première fois présente pendant une année complète en 2024. Elles sont compensées par des charges de personnel plus élevées.
- L'ASTRAC ne propose que peu de services payants et les participations financières à nos activités sont volontairement réduites. Il en résulte une dépendance financière importante vis-à-vis des pouvoirs publics, la FW-B notamment. Les subsides, d'un total de 235 397,6€, représentent 90,32 % de nos produits, les cotisations 7,45 % et les recettes propres 1,93 %.

L'évolution des **charges** en 2024 est avant tout le résultat de l'augmentation des frais de personnel suite au renforcement de l'équipe et au passage de la directrice au barème 6 en octobre 2023 sans oublier une indexation des salaires intervenue en juillet 2024.

- Les comptes 62 dans leur ensemble représentent un montant total de 205 379,43 €, ce qui correspond à 86,05% de la totalité des charges.
- Leur part dans les charges a augmenté de 4,5% par rapport à 2023, mais elle a diminué dans les produits où ils représentent 79,80 % du montant total.

La plupart des autres charges reflètent la continuité de l'action menée.

Pointons toutefois :

- La coproduction de la journée professionnelle « Pouvoir poétique » dans le cadre du Festival 100% rural, avec le Centre culturel de Walcourt et ses partenaires, a généré un coût de 586,56 €.
- Une dépense de 761,75 € a été réalisée en fin d'année pour des frais de graphisme du Carnet de découverte des droits culturels ;
- Le lancement du chantier pour renouveler notre identité visuelle a engendré des frais de 907,50 € pour des ateliers participatifs organisés par l'agence de communication Lahplab, ainsi qu'un premier amortissement des travaux en vue de créer un nouveau logo d'un montant de 326,70 €.

À noter aussi :

- Les dépenses pour l'eau (209,57 €) augmentent, alors que celles pour l'énergie descendent légèrement (3610,22 €).
- Les frais de déplacement pour les missions du personnel augmentent légèrement (+ 6,21%), ce qui peut s'expliquer par le renforcement de l'équipe. On constate toutefois que les remboursements pour des déplacements en voiture connaissent une augmentation importante (+ 28,14 %), alors que ceux pour les déplacements en transports en commun diminuent (-25,08 %). Cette tendance fera l'objet d'une attention particulière en 2025 dans le souci de limiter notre empreinte environnementale.
- Les honoraires du bureau comptables (1274,13 €) sont nettement moins importants qu'en 2023 où le projet de fusion avait donné lieu à des dépenses supplémentaires. Ils sont aussi moins élevés que les années précédentes, toujours en lien avec le projet de fusion. En effet, celui-ci nous avait amené à faire réaliser une situation intermédiaire à l'automne de 2023, facturée en 2023, et réduisant ainsi le travail d'encodage à effectuer dans le cadre de la réalisation des comptes de l'année et donc aussi le montant de la facture correspondante, payée en 2024.

Comme indiqué plus haut, l'augmentation des produits est plus conséquente que celle des charges en 2024. Le résultat de l'année s'élève à 22 837,13 €.

Nous proposons d'affecter un montant de 15.000 € à la réserve légale, afin de doubler celle-ci.



PLAN D'ACTION 2025

Le plan d'action présente les perspectives pour l'année 2025 à partir de finalités stratégiques générales et d'objectifs plus opérationnels.

Adoptés dans une première version par le CA le 17 décembre 2024, leurs grandes lignes ont été présentées à titre d'information aux membres de l'asbl lors de notre assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2024.

Finalités stratégiques

1. Réaffirmer notre identité et clarifier nos spécificités, formaliser la complémentarité ACC-ASTRAC

Le chantier pour réaffirmer l'identité de l'ASTRAC doit être poursuivi en 2025 afin de mieux faire connaître et comprendre notre rôle singulier dans le champ de l'action fédérative en tant que « Réseau des professionnels en Centres culturels » et permettre la meilleure lisibilité possible de nos missions spécifiques.

Les modes d'organisation et de prise de décision démocratiques qui sont au cœur de l'identité de l'ASTRAC doivent être explicités et nourris afin de consolider et partager la vitalité de la démocratie interne de l'asbl ASTRAC. Une évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration permettra d'envisager des ajustements afin de faciliter la participation active des professionnel·le·s du secteur à la vie interne.

En ce qui concerne le plan d'action 2023-2027, l'abandon de la fusion ACC-ASTRAC nous a amenés à repenser quelque peu la mise en œuvre des actions prévues en clarifiant nos apports spécifiques aux objectifs définis conjointement. Il reste à formaliser une coordination ACC-ASTRAC basée sur la cohérence et la complémentarité de nos missions respectives, et, le cas échéant, à identifier des projets et modes de coopération adéquats s'appuyant sur notre nouvelle convention de partenariat.

2. Renforcer notre présence auprès des professionnel·le·s

Le refinancement de notre association nous pousse à renforcer nos actions pour mettre en réseau les professionnel·le·s et proposer des espaces-temps réels et virtuels pour échanger des expériences, partager des ressources et des savoirs, s'exprimer et construire une parole commune.

Nous organiserons plus de rencontres et nous ferons appel plus souvent à des intervenant·e·s externes afin d'améliorer la qualité de celles-ci grâce à l'apport de leurs expertises variées.

L'animation des réseaux doit continuer à nourrir nos actions pour représenter et défendre le secteur et vice versa. Elle doit s'articuler aux grandes questions qui traversent le secteur et la

société plus largement et s'adresser à tous les métiers. Elle doit être mise en évidence grâce à une communication renouvelée et optimisée.

3. Défendre le secteur dans un contexte politique et budgétaire difficile

Alors qu'un nombre croissant de Centres culturels est confronté à des difficultés financières importantes, le nouveau Gouvernement de la FW-B a décidé de geler l'enveloppe sectorielle. La montée d'un discours qui remet en question les fondements des politiques culturelles et qui décrédibilise les opérateurs contribue à un climat de grande incertitude. À cela s'ajoute une tendance au désengagement vis-vis des Centres culturels qui se manifeste chez de nombreuses communes. Déjà bien présente lors de la législature précédente, elle est renforcée aujourd'hui par la dégradation continue des finances communales, liée aux mesures prises par les autres niveaux de pouvoir. Par ailleurs, les politiques en cours ou annoncées des gouvernements fédéral et régionaux induisent une importante fragilisation de l'ensemble du secteur du non marchand.

Face à ces évolutions inquiétantes, l'ASTRAC doit suivre de près la situation des Centres culturels à travers un travail basé sur l'analyse de données objectives, la récolte de témoignages auprès des professionnel·le·s lors de moments d'échange ainsi qu'un dialogue avec les services du Gouvernement.

Nous devons informer le politique et l'opinion publique des conséquences des mesures prises sur la vie professionnelle et les pratiques en Centres culturels et défendre la reconnaissance et la continuité de leur action dans toute sa diversité.

Nous devons partager nos constats et positionnements avec les syndicats et avec les autres fédérations culturelles, l'ACC notamment, en vue de développer, le cas échéant, des actions communes.

Nous veillerons à développer encore davantage notre approche spécifique qui est d'articuler nos actions pour représenter, défendre et promouvoir les Centres culturels à celles pour mettre en réseau et accompagner les professionnel·le·s. Cela permet de co-construire nos positions avec les personnes les plus concernées et de les appuyer sur une connaissance solide des réalités de terrain. Cela encourage également des professionnel·le·s à s'impliquer activement dans la représentation du secteur en s'outillant grâce à des démarches collectives.

4. Interroger le cadre décréteil

Une évaluation du Décret des Centres culturels est prévue en 2027. Les professionnel·le·s du secteur sont en attente de réformes pour alléger la charge de travail et renforcer le sens de leurs pratiques. Leurs besoins portent entre autres sur une optimisation des mécanismes de reconnaissance et de financement, avec une valorisation de l'action culturelle générale et une clarification et une objectivation de l'encadrement des actions culturelles générales (ACS).

Le chantier ouvert récemment sur l'encadrement des ACS permettra d'explorer des pistes pour répondre aux problématiques rencontrées par les Centres culturels dans la constitution de leurs

dossiers tout en facilitant le traitement de ceux-ci, mais aussi de définir, avec des professionnel·le·s impliqué·e·s dans le développement des ACS, la plus-value de celles-ci.

Ce chantier doit être poursuivi et articulé au travail plus large d'évaluation du Décret que nous devons commencer à préparer, avec la participation des professionnel·le·s du secteur. Nous devons rester vigilants quant aux possibles effets fragilisants d'une évaluation organisée dans un contexte budgétaire difficile et défendre les principes fondateurs du secteur.

Objectifs opérationnels, selon les missions du contrat-programme 2023-2027 et du RA2024

Les grands axes de travail et les actions (déjà concrétisées, en cours ou prévues) sont présentés ci-dessous sans exclure le développement d'actions nouvelles.

L'équipe et le Conseil d'administration détermineront les priorités en tenant compte des orientations données par l'Assemblée générale, des actualités du secteur, des demandes et propositions qui nous parviendront de la part des professionnel·le·s des Centres culturels et de nos partenaires, ainsi que des moyens humains et financiers disponibles.

Mettre en réseau, animer des « plateformes d'échange et de partage »

- Poursuite de la **Jpro**, notre journée annuelle de rassemblement sectoriel s'adressant à l'ensemble des métiers.
 - ⇒ La Jpro2025 s'est tenue le 4/2/2025 au Delta à Namur et a rassemblé plus de 200 personnes. Le programme a abordé des thématiques liées à nos actions en cours (animation de réseaux, droits culturels), aux objectifs stratégiques listés ci-dessus (situation financière des Centres culturels), ou encore à des besoins relayés par les professionnel·le·s (intelligence artificielle, administration de réseaux scéniques...)
- Poursuite du projet de la **Carte pro**, l'outil d'identification des professionnel·le·s en Centres culturels.
 - ⇒ Plus de 600 personnes ont déjà demandé le renouvellement de leur carte qui leur donne accès à des avantages proposés par les 126 partenaires culturels.
- Animation du **réseau com', COM'ON**, via l'organisation de 2 rencontres, l'animation d'un groupe Facebook et l'actualisation d'une bibliothèque de ressources (padlet) en ligne.
 - ⇒ La première rencontre du réseau a eu lieu le 10 avril à Bruxelles et a été l'occasion de découvrir La Tricoterie et d'échanger entre collègues autour de questions comme les droits d'auteurs, le droit à l'image, le RGPD, la question des alternatives aux réseaux sociaux classiques ou encore la communication de crise.
- Animation du **réseau arts plastiques**, dans la prolongation du « focus 2024 » pour proposer des temps d'échange et de réflexion aux chargé·es de projets en arts plastiques. Cette année

aussi des rencontres professionnelles seront articulées à notre participation à la chambre de concertation des arts plastiques.

⇒ Une première rencontre s'est tenue le 17 avril à Thuin autour d'un programme riche : présentation de la nouvelle fédération ASPAP – *Assemblée des Structures en Arts Plastiques*, nouvelles de la Chambre de concertation, information sur le programme « Arts & Vie » dédié aux Arts visuels, découverte du parcours « Fluide » et témoignage de la Maison de la culture de Tournai.

Accompagner, outiller, informer

- **Droits culturels** : nous continuerons à partager nos apprentissages dans le cadre de la formation-action « Paideia » pour accompagner l'appropriation et la mise en pratique des droits culturels.
- ⇒ Le « Carnet de découverte des droits culturels », réalisé avec *Culture & Démocratie* et le Centre culturel Ourthe et Meuse, a été publié, tiré à 1500 exemplaires, et diffusé largement auprès de l'ensemble des Centres culturels et autres organisations du secteur, des partenaires et autres contacts de la PODC, des participant·e·s aux formations organisées par celles-ci, d'une sélection de fédérations culturelles, d'organismes de formation et de personnes-ressources proches du secteur culturel, des membres de l'Inspection et de l'Administration, etc.
- ⇒ Nous poursuivons notre partenariat avec *Culture & Démocratie* en tant que membre du comité de pilotage de la « Plateforme d'observation des droits culturels » et dans le cadre de la formation « Travailler avec les droits culturels » organisés par celles-ci. Notre rôle englobe la co-construction des modules et l'intervention dans le cadre de ceux-ci en soutien à l'animation. Le *Carnet de découverte* est le principal outil mobilisé durant ces modules.
 - Après un premier module « Faire culture commune » organisé fin 2024 à Bruxelles, un module « À partir des territoires » a été organisé en partenariat avec Culture·Wapi pour les Centres culturels de la Wallonie picarde les 31 janvier, 21 février et 23 mars. La troisième journée était l'occasion de s'intéresser aux relations entre droits culturels et questions environnementales au sens large.
 - Un module « Faire culture commune autour des outils » prévue début juillet est en cours de préparation. D'autres modules « À partir des territoires » se tiendront durant le deuxième semestre à Liège, en partenariat avec la *Coopération Culturelle Régionale/Liège* et en province de Luxembourg, avec *l'Agence artistique et culturelle en province de Luxembourg*.
- ⇒ C'est également en partenariat avec *Culture & Démocratie* que nous animons des réflexions en groupe de travail sur l'évaluation au regard des droits culturels. Au fil de 3 réunions et avec l'accompagnement de Anne Aubry de Réseau Culture 21, nous nous intéresserons à la question des impacts des actions des Centres culturels sur l'exercice des droits culturels des personnes impliquées, afin de co-construire un ou des outils ou des repères

méthodologiques pour l'auto-évaluation. Deux réunions ont eu lieu : le 4 février, lors de la Jpro2025, et le 23 avril 2025.

- **Transition LED** : Nous mettrons en place 1 ou 2 rencontres axées sur la découverte de matériel et l'échange entre professionnel-le-s dans des Centres culturels (semi-)équipés en LED, situés dans des régions différentes et utilisant du matériel différent. Ces rencontres nourriront nos initiatives pour sensibiliser les pouvoirs publics au manque de moyens pour assurer la transition.

Représenter, défendre, promouvoir

- **Vigilance à la réduction des moyens des Centres culturels** : alerté-e-s par la dégradation de la situation financière de plusieurs Centres culturels, nous chercherons à identifier les facteurs qui induisent des difficultés financières pour le secteur ainsi que leurs conséquences sur la vie et les pratiques de professionnel-le-s. Nous contribuerons à sensibiliser les pouvoirs publics afin de les encourager à apporter des solutions à ces difficultés.
 - ⇒ Un premier état des lieux a été réalisé à l'occasion de la Jpro2025 dans le cadre d'un atelier sur la situation financière des Centres culturels.
 - ⇒ À la demande du Cabinet Degryse d'obtenir des informations détaillées sur les impacts possibles du « Plan Oxygène » à Liège et Charleroi, l'ASTRAC a réalisé et transmis un relevé exhaustif des aides apportées aux 4 Centres culturels de ces deux villes. Nous avons aussi fait plusieurs propositions visant à permettre une interprétation souple des obligations liées au « Plan Oxygène », voire une « exception culturelle ».
- **Suivi des décisions de reconnaissance** : nous serons vigilants aux impacts des politiques budgétaires de la FW-B sur les décisions de reconnaissance et nous soutiendrons les Centres culturels dans leurs éventuelles démarches légitimes pour s'opposer à celles-ci, dans la mesure où leurs initiatives traduiront des enjeux sectoriels.
 - ⇒ En mars et avril 2025, nous avons rédigé une note qui propose une analyse des décisions de reconnaissance 2025-2029 en les situant dans un contexte plus large tout en listant les principaux besoins du secteur tels qu'identifiés par l'ASTRAC. Elle a été transmise au Cabinet de la Ministre Degryse dans le cadre de la préparation d'une rencontre sollicitée par 7 Centres culturels dont la demande de reconnaissance d'une nouvelle spécialisation a été refusée faute de moyens disponibles, malgré les avis positifs rendus par la commission et les services du Gouvernement. L'ASTRAC était présente à cette rencontre. À la suite de celle-ci, nous nous appuyerons sur la note pour informer le secteur et sensibiliser le politique.
- **Réflexions sur l'encadrement des ACS** : nous poursuivrons le chantier lancé en 2024 pour identifier, au sein du cadre existant, des pistes pour faciliter la constitution et l'analyse des demandes de reconnaissances d'une action culturelle spécialisée et pour expliciter la plus-value des spécialisations des Centres culturels.
 - ⇒ Après la rencontre avec les membres de la commission d'avis du 25 novembre 2024 (voir p. 24 du RA2024), nous avons réuni, le 4 avril 2025, des représentant-e-s de

Centres culturels porteurs d'une ACS, en format "groupe de travail", afin de prendre en considération leurs expériences, problématiques et points de vue. L'étape suivante est la compilation des résultats de nos réflexions sous la forme d'une note.

- **Mobilisations collectives** : nous mobiliserons les professionnel-le-s en Centres culturels afin de les encourager à faire entendre leur voix et remettre en question les mesures prises par les différents gouvernements du pays qui fragilisent le non marchand et/ou qui vont à l'encontre des valeurs démocratiques fondatrices du secteur. Nous chercherons à rejoindre des alliances qui nous permettront de défendre ces valeurs.
 - ⇒ L'ASTRAC était la première organisation co-signataire de la carte blanche « La culture, un rempart démocratique nécessaire contre les régimes autoritaires » de la FESEFA et a joué un important rôle dans la diffusion de celle-ci, notamment auprès du monde artistique. Nous avons pu défendre ses revendications à l'occasion de deux interviews avec la presse écrite.
 - ⇒ Les actions syndicales contre le programme du fédéral ont été l'occasion de nouer des contacts avec la CSC et la FGTB. Dans 4 brèves électroniques, nous avons informé les professionnel-le-s en Centres culturels à propos des manifestations et grèves organisées à partir du mois de février. Un visuel a été conçu et diffusé à l'occasion de la grève générale du 31 mars 2025, invitant les équipes à marquer leur solidarité avec les grévistes. Au moment d'écrire ces lignes, nous préparons avec l'ACC notre participation active et la mobilisation du secteur dans le cadre de la manifestation du non marchand du 22 mai 2025.
 - ⇒ Nous poursuivons notre participation à la Plateforme socioculturelle, entre autres à l'occasion de la campagne que celle-ci lancera le 22 mai pour promouvoir et défendre les secteurs (socio)culturels. Cet engagement ne nous empêchera toutefois pas de prendre soin également de nos relations avec les fédérations artistiques.
- **Instances d'avis du secteur culturel** : dans l'attente du renouvellement de notre reconnaissance, nous poursuivrons notre participation active aux instances d'avis du secteur culturel en tant que membre des chambres de concertation de l'action culturelle et territoriale, des arts vivants, des arts plastiques et du conseil supérieur de l'éducation aux médias et en participant à la délégation de l'ACC à la chambre des musiques.
 - ⇒ Liées à notre participation à la chambre des arts plastiques, les réflexions que nous avons menées sur le calculateur et la charte de bonnes pratiques de la *Fédération des Arts plastiques* (FAP) ont abouti en mars 2025 à la formulation d'un positionnement et de recommandations qui seront diffusés auprès des Centres culturels et pourront constituer un point de départ pour un dialogue avec la FAP.
- **Droits culturels** : nous resterons présents dans les réseaux internationaux autour des droits culturels afin d'y promouvoir les expériences des Centres culturels tout en approfondissant nos connaissances dans le domaine des droits culturels. Nous resterons membre de l'AG et du CA de *Culture & Démocratie*.

Penser l'action fédérative

- **Convention ACC-ASTRAC** : un accord sera formalisé avec l'ACC pour garantir la meilleure cohérence et complémentarité possibles de nos actions. Après l'actualisation et la signature d'une nouvelle convention, un groupe de travail composé de représentant·e·s de nos conseils d'administration respectifs et des directions se penchera sur les collaborations à mettre en œuvre. Un comité d'accompagnement se réunira annuellement, avec la participation de membres de Direction des Centres culturels et de l'Administration dans l'objectif de faire état de la réalisation des missions prévues par les contrats-programmes respectifs et de la complémentarité des actions.
 - ⇒ Une convention de complémentarité a été signée fin mars 2025 et servira de point de départ pour la suite des échanges. Les membres du groupe de travail désignés par l'ASTRAC sont Justine Dandoy, Élise Dermience, Manon Istasse et Liesbeth Vandersteene. Une première réunion du comité d'accompagnement aura lieu le 14 octobre 2025.
- « **Qui sommes-nous ?** » : les mois d'été nous permettront de compiler les résultats des réflexions menées depuis juin 2024 dans un « document balise » afin de consigner les principaux éléments d'une définition de l'ASTRAC. Une prochaine étape sera la rédaction d'un règlement d'ordre intérieur en vue de formaliser et mieux communiquer nos choix de gouvernance.
- **Identité visuelle, communication** : la création de notre nouveau logo sera suivie de la prise en main de notre nouvelle identité visuelle, avec l'adoption d'une nouvelle charte graphique après la refonte de notre site web. Celle-ci sera l'occasion de rationaliser la bibliothèque de ressources en ligne. Une formation permettra à l'équipe de continuer à assurer les mises à jour du site en autonomie. Viendra ensuite une mise à plat et une optimisation de notre communication par voie électronique, avec la diffusion d'une infolettre régulière.
 - ⇒ Le nouveau logo de l'ASTRAC a été présenté à l'occasion de la Jpro2025. Nous l'avons ensuite progressivement adopté dans nos différents supports de communication.

Évaluation

Notre plan d'action 2023-2027 conçu avec l'ACC dans le cadre du projet de fusion prévoyait une évaluation à mi-chemin. L'abandon de ce projet a eu pour effet de reporter les réflexions pour peaufiner et opérationnaliser la méthode d'auto-évaluation.

Le 5 juin 2025, la réunion de notre Assemblée générale sera l'occasion d'associer nos membres à un exercice d'auto-évaluation prospective en vue de nourrir notre feuille de route pour les années à venir.

Ces réflexions initieront le processus d'auto-évaluation des actions menées depuis le début de notre programme qui sera mis en place durant la saison 2025-2026, avec la participation des professionnel·le·s du secteur et nos partenaires.

A PROPOS DU BUDGET 2025

Comme évoqué plus haut, l'abandon du projet de fusion nous a amené à actualiser le budget pluriannuel qui accompagnait notre plan d'action 2023-2027. Tenant compte des nouveaux moyens apportés par l'aide pour le permanent dans le cadre des accords du non marchand, nous avons redéfini nos objectifs, en prévoyant notamment de déployer nos actions d'animation des réseaux.

Le budget pour les années 2024-2027 a été actualisé et validé par les membres lors d'une réunion extraordinaire de l'Assemblée générale le 18 décembre 2024 avant d'être transmis à la FW-B. Les prévisions budgétaires pour 2025 réalisées à l'occasion de l'AG ordinaire 2025 du 6 juin sont basées sur ce nouveau budget pluriannuel, qui a été ajusté en tenant compte du résultat 2024 et des dépenses déjà réalisées en 2025.

Le budget 2025 prévoit une augmentation de 7,12 % des **produits**, essentiellement suite aux augmentations du subside complémentaire dans le cadre des accords non marchand qui reflète l'évolution de l'équipe, du subside Maribel et de l'indexation du subside de fonctionnement.

La petite subvention que nous touchions les années précédentes dans le cadre de notre participation aux instances d'avis n'est pas reprise dans le budget, dans l'attente du renouvellement de notre reconnaissance.

Les recettes de nos activités augmentent de 31,21% (6600 € au lieu de 5030 €) tout en restant limitées.

Nos prévisions en matière des cotisations sont prudentes et basées sur le total de 2024 ; le montant à percevoir pourrait être plus élevé en lien avec l'évolution des subventions de fonctionnement des associations adhérentes.

Au niveau des **charges**, notre intention d'organiser plus de rencontres, de faire appel plus souvent à des intervenants externes et de renforcer notre présence sur le terrain se traduit par des augmentations des dépenses pour :

- la location de locaux : 1000 € au lieu de 780 € ;
- les déplacements de l'équipe : 4600 € au lieu de 3 103,69 € ;
- l'accueil des participants : 6500 € au lieu de 3 673,06 € ;
- la rémunération de tiers (animation, formation, artistique) et leurs déplacements : 10 712,50 € au lieu de 1 829,04 € ;
- les coproductions : 2 324,98 € au lieu de 586,56 € ;
- l'achat de matériel et de documentation pour les rencontres/animations/recherches : 500 au lieu de 162, 86 €.

Notons aussi qu'une animatrice sera engagée à temps partiel, pendant la période la plus dense de la saison, consacrée à l'organisation de la Jpro.

Dans le cadre des préparatifs de la Jpro2025, Laurie Jedwab a renforcé l'équipe de novembre 2024 à début février 2025; elle reviendra à l'automne 2025 pour préparer la Jpro2026.

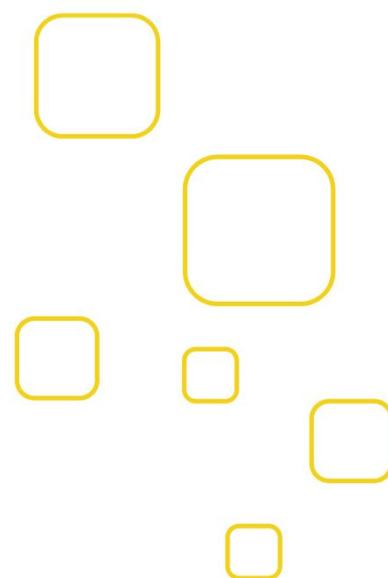
Le budget 2025 tient compte des coûts de cet engagement (frais de personnel et dépenses liées) déjà réalisés et encore à prévoir. L'augmentation de 8% des rémunérations et charges sociales s'explique en bonne partie par ce renforcement de l'équipe.

D'autres nouvelles dépenses sont prévues pour :

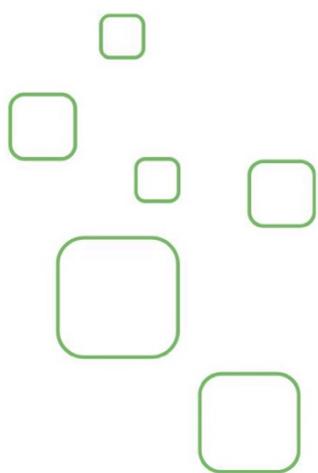
- l'impression et la diffusion du Carnet de découverte des droits culturels, coproduit avec Culture & Démocratie : 2324,98 € ;
- l'optimisation de la communication : refonte du site, nouvel hébergeur, formation de prise en main... : 1941,85 € d'achats et 1431,83€ d'amortissements ;
- l'achat de matériel informatique : un portable en 2025 : 1199 € à amortir sur 3 ans ;
- les éventuelles participations à des formations et colloques non prises en charge par le Fonds 4S : 500 €
- la poursuite de notre présence dans les réseaux droits culturels à l'étranger qui engendre des frais d'inscription à des séminaires, de déplacement et d'hébergement : 1176,41 € sont prévus au total.

Un léger boni de 2488,82 € est prévu à la fin de l'exercice 2025.





ANNEXES



Membres effectifs de l'asbl ASTRAC

Les membres effectifs sont les membres de l'Assemblée générale de l'asbl élus à l'occasion de sa réunion statutaire du 6 juin 2024 et à l'occasion de l'Assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2024. Les membres participent à l'ASTRAC en leur propre nom, sans être formellement mandatés par leurs institutions.

1. Emilie AIRES LA VILLA – CENTRE CULTUREL DE GANSHOREN
2. Marc ALEXANDRE CENTRE CULTUREL DU BEAU CANTON CHINY-FLORENVILLE
3. Aurélie ALLER MAISON DE LA CREATION – CENTRE CULTUREL BRUXELLES-NORD
4. Catherine AMAND FOYER CULTUREL HENRI SIMON – SPRIMONT
5. Pierre ANTHOINE THEÂTRE DU GYMNASSE – CENTRE CULTUREL DE TUBIZE
6. Anaïs ANTOINE CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE
7. Justine BAUDOT CENTRE CULTUREL DE NASSOGNE
8. Anne – Laure BECHET CENTRE CULTUREL DU ROEULX
9. Nadine BEERLANDT CCCW – CENTRE CULTUREL DE MJC COMINES WARNETON
10. Benjamin BELAIRE CENTRE CULTUREL DE L'ARRONDISSEMENT DE HUY
11. Séverine BERGER FOYER CULTUREL DE DOISCHE
12. Lapo BETTARINI LA CONCERTATION ASBL – ACTION CULTURELLE BRUXELLOISE
13. Valérie BODART CENTRE CULTUREL DE CINEY
14. Caroline BONDURAND LA VILLA – CENTRE CULTUREL DE GANSHOREN
15. Audrey BONHOMME CENTRE CULTUREL DE VERVIERS
16. Clément BONTE CENTRE CULTUREL – THEATRE DE NAMUR
17. Omar BOUCHAROUF CENTRE CULTUREL D'ANDENNE
18. Julie BOUCHAT FOYER CULTUREL HENRI SIMON – SPRIMONT
19. Vincent BOUZIN ESCALE DU NORD – CENTRE CULTUREL D'ANDERLECHT
20. Olivier BOVY CENTRE CULTUREL DE CHENEE
21. Laurence BROKA CENTRE CULTUREL DE CHENEE
22. Thomas BRUGMANS CENTRE CULTUREL DE SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE
23. Véronique BULTIAU CENTRE CULTUREL DE SOIGNIES
24. Eglantine BUSTARRET CENTRE CULTUREL DE JETTE
25. Aline CAILLAUX EDEN – CENTRE CULTUREL DE CHARLEROI
26. Laure CALBEAU ARCHIPEL 19 – CENTRE CULTUREL DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE ET DE KOEKELBERG
27. Stéphanie CALONNE MAISON DE LA CULTURE DE TOURNAI
28. Joëlle CAMBIER FOYER CULTUREL DE DOISCHE
29. Régis CAMBRON CENTRE CULTUREL DE SIVRY-RANCE
30. Amalia CARRERA CENTRE CULTUREL DE DISON
31. Simon CHAPELLE CENTRE CULTUREL DE FRAMERIES
32. Laura CLAESSEN FOYER CULTUREL DE JUPILLE – WANDRE
33. Justine CONSTANT COOPERATION CULTURELLE REGIONALE – LIEGE
34. Virginie CORDIER LA VENERIE – CENTRE CULTUREL DE WATERMAEL-BOITSFORT
35. Estelle COSNARD LA VENERIE – CENTRE CULTUREL DE WATERMAEL-BOITSFORT
36. Sébastien CREPPE FOYER CULTUREL HENRI SIMON – SPRIMONT
37. Stéphanie CROQUET CENTRE CULTUREL DE JODOIGNE ET ORP-JAUCHE
38. Vinciane DALEMANS CENTRE CULTUREL DE L'ARRONDISSEMENT DE HUY
39. Hélène DELCOIGNE L'ENVOL – CENTRE CULTUREL DE CHIEVRES – BRUGELETTE
40. Céline D'AMBROSIO ACC – ASSOCIATION DES CENTRES CULTURELS
41. Justine DANDOY CENTRE CULTUREL DE L'ARRONDISSEMENT DE HUY
42. Delphine DASSIS CENTRE CULTUREL DE CHENEE
43. Eric DAVE FOYER CULTUREL DE DOISCHE
44. Claire DAVID CENTRE CULTUREL DE WALCOURT

45. Habiba DAYANI LA VILLA – CENTRE CULTUREL DE GANSHOREN
46. Ophélie DE CICCO MAISON CULTURELLE DE QUAREGNON
47. Baptiste DE REYMAEKER CENTRE CULTUREL DE HAVELANGE
48. Axel DE RIDDER CENTRE CULTUREL DE BERTRIX
49. Aïcha DE WILD LA POSTERIE – CENTRE CULTUREL DE COURCELLES
50. Elodie DEBORGIES CENTRE CULTUREL DU PAYS DES COLLINES
51. Sandrine DEBROUX POLE CULTUREL – CENTRE CULTUREL D’OTTIGNIES – LOUVAIN-LA-NEUVE
52. Julie DECHAMPS ARRET 59 – FOYER CULTUREL DE PERUWELZ
53. Nicolas-Xavier DECLOEDT CENTRE CULTUREL ACTION-SUD – VIROINVAL
54. Godelieve DEFAUW FOYER CULTUREL DE DOISCHE
55. Bénédicte DEFLORENNE CENTRE CULTUREL DE WALCOURT
56. Luc DELHAYE MAISON DE LA CULTURE DE ARLON
57. François DELVOYE MAISON DE LA CULTURE DE TOURNAI
58. Pascale DEMEUSE CENTRE CULTUREL DE FRAMERIES
59. Lolita DEMOUSTIEZ CENTRE CULTUREL DE BOUSSU
60. Tristan DENAEYER CENTRE CULTUREL DE CHAPELLE-LEZ- HERLAIMONT
61. Magali DEREPE MAISON CULTURELLE D’ATH
62. Elise DERMIENCE CENTRE CULTUREL DE GERPINNES
63. Ludovic DEVRIENDT CENTRE DE LOISIRS ET D’INFORMATION ASBL – CENTRE CULTUREL D’ITTRE
64. Simon DOCQUIER FOYER CULTUREL DE JUPILLE – WANDRE
65. Monique DODET CENTRE CULTUREL DE HAVELANGE
66. Jessica DONATI CENTRE CULTUREL DE DINANT
67. Virginie DUBOIS FOYER CULTUREL DE DOISCHE
68. Pierre DUQUESNE CENTRE CULTUREL DE SOIGNIES
69. Cynthia DUTHOO CENTRE CULTUREL DE HOTTON
70. Mauro DEL BORRELLO SEPTEN – FOYER CULTUREL DE SAINT-GHISLAIN
71. Christelle EVRARD CENTRE CULTUREL DE REMICOURT
72. Pierre FASBENDER CENTRE CULTUREL DE HABAY
73. Yves FLAMME CENTRE CULTUREL DE BRAINE-LE-COMTE
74. Renaud FLEMAL LE FOYER – CENTRE CULTUREL DE PERWEZ
75. Karin FONTAINE L’ENTRELA’ – CENTRE CULTUREL D’EVERE
76. Emilie FOUQUET CENTRE CULTUREL DE BERTRIX
77. Frédéric FOURNES LE BRASS – CENTRE CULTUREL DE FOREST
78. Lucie FOURNIER ARCHIPEL 19 – CENTRE CULTUREL DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE ET DE KOEKELBERG
79. Murielle FRENAY FOYER CULTUREL DE JUPILLE – WANDRE
80. Axelle FUKS LES VARIETES – CENTRE CULTUREL D’AMAY
81. Nicolas GALLET CENTRE CULTUREL DE BRAINE L’ALLEUD
82. Jean-François GALMICHE CENTRE CULTUREL DE L’ARRONDISSEMENT DE HUY
83. Jonas GAZON CENTRE CULTUREL DE CHENEE
84. Marie GERAIN LES CHIROUX – CENTRE CULTUREL DE LIEGE
85. Jean-Luc GERLAGE CENTRE CULTUREL DE L’ARRONDISSEMENT DE HUY
86. Christel GHIN ESPACE BERNIER – CENTRE CULTUREL DE WATERLOO
87. Eddy GIJSENS LES VARIETES – CENTRE CULTUREL D’AMAY
88. Quentin GILET FOYER CULTUREL HENRI SIMON – SPRIMONT
89. Pierre GILLES CENTRE CULTUREL ACTION-SUD – VIROINVAL
90. Camille GLINEUR CENTRE CULTUREL DE FRAMERIES
91. Cynthia GODART CENTRE CULTUREL DE FRAMERIES
92. Marie GOOR CENTRE CULTUREL DE CHENEE
93. Sophie GOSSELIN ESPACE BERNIER – CENTRE CULTUREL DE WATERLOO
94. Ingrid GOSSIAUX CRAC’S – CENTRE CULTUREL DE SAMBREVILLE
95. Grégory GOUTIERE CENTRE CULTUREL DE JODOIGNE ET ORP-JAUCHE
96. Edith GRANDJEAN WOLUBILIS – CENTRE CULTUREL DE WOLUWE-SAINT-LAMBERT
97. Patrice GRIGNARD FOYER CULTUREL HENRI SIMON – SPRIMONT

98. Stéphane GUEBEN CENTRE CULTUREL DE BERTRIX
99. Géraldine GUILLAUME CENTRE CULTUREL DE BRAIVES-BURDINNE
100. Anaëlle GUILLERMONT ACC – ASSOCIATION DES CENTRES CULTURELS
101. Marine GUSTIN CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE
102. Laurent HABRAN FOYER CULTUREL DE FLORENNES
103. Tatiana HAERLINGEN ACC – ASSOCIATION DES CENTRES CULTURELS
104. Marianne HAINEAUX CENTRE CULTUREL DE BERTRIX
105. Fabrice HERMANS FLEURUS CULTURE – CENTRE CULTUREL DE FLEURUS
106. Philippe HESMANS LE SABLON – CENTRE CULTUREL DE MORLANWELZ
107. Bruno HILGERS CENTRE CULTUREL DES ROCHES – ROCHEFORT
108. Claire HUBERT CENTRE CULTUREL DE BERTRIX
109. Fabrice IMBERT ARCHIPEL 19 – CENTRE CULTUREL DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE ET DE KOEKELBERG
110. Manon ISTASSE EDEN – CENTRE CULTUREL DE CHARLEROI
111. Catherine JANSSEN LES CHIROUX – CENTRE CULTUREL DE LIEGE
112. Virginie JANSSENS CENTRE CULTUREL DE BEAUVECHAIN
113. Hélène JOSSE CENTRE CULTUREL DE PHILIPPEVILLE
114. Stéphane KARNIER CENTRE CULTUREL DE WALCOURT
115. Gregory KOLBASSIN CENTRE CULTUREL DE FLEMALLE
116. Olivia KROPEK CENTRE DE LOISIRS ET D'INFORMATION ASBL – CENTRE CULTUREL D'ITTRE
117. Patrice-François LACROIX CENTRE CULTUREL DE LA VILLE D'AUBANGE
118. Sophie LAHAYE CENTRE CULTUREL DE BRAIVES-BURDINNE
119. Céline LAHAYE CENTRE CULTUREL DE LIBRAMONT-CHEVIGNY
120. Elodie LAMBERT FOYER CULTUREL HENRI SIMON – SPRIMONT
121. Olivier LAMBERT CENTRE CULTUREL DE BERTRIX
122. Thomas LAMBOTTE CENTRE CULTUREL DE BEAURAING
123. Sabine LAPOTRE CENTRE CULTUREL DE WALCOURT
124. Christian LASSAUX CENTRE CULTUREL DE SERAING
125. Sarah LAUNOIS FOYER CULTUREL DE MANAGE
126. Emilie LAVAUX LE 38 – CENTRE CULTUREL DE GENAPPE
127. Alyssa LAVIOLETTE FOYER CULTUREL DE JUPILLE – WANDRE
128. Céline LECOCQ CENTRE CULTUREL DU ROEULX
129. Estelle LEONARD CENTRE CULTUREL DE BRAIVES-BURDINNE
130. Alicia LETERME CCCW – CENTRE CULTUREL DE MJC COMINES WARNETON
131. Illana LEVY CENTRE CULTUREL D'ENGHIEN
132. Geoffrey LHOST CENTRE CULTUREL DE HOTTON
133. Clémence LIEGEOIS CENTRE DE LOISIRS ET D'INFORMATION ASBL – CENTRE CULTUREL D'ITTRE
134. Céline LOECKX CENTRE CULTUREL DE DINANT
135. Christophe LOMBARDI LES VARIETES – CENTRE CULTUREL D'AMAY
136. Meggie LOMBART FOYER CULTUREL DE BELOEIL
137. Nathalie LOURTIE CENTRE DE LOISIRS ET D'INFORMATION ASBL – CENTRE CULTUREL D'ITTRE
138. Christophe LOYEN CENTRE CULTUREL DE CHENEE
139. Sophie LOYEN CENTRE CULTUREL DE CHENEE
140. Jérémie MACALUSO FOYER CULTUREL DE JUPILLE – WANDRE
141. Anne MALCHAIR CENTRE CULTUREL DE BRAIVES-BURDINNE
142. Maud MALLET CENTRE MARIUS STAQUET – CENTRE CULTUREL MOUSCRONNOIS
143. Giusepina MALVA FOYER CULTUREL HENRI SIMON – SPRIMONT
144. Leila MARCHANDISE CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE
145. Nora MARCOLUNGO CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE
146. Julie MARECHAL CENTRE CULTUREL DE L'ARRONDISSEMENT DE HUY
147. Céline MASSET FOYER CULTUREL DE JUPILLE – WANDRE
148. Eric MAT ATRIUM 57 – CENTRE CULTUREL DE GEMBLOUX
149. Virginie MATHE CENTRE CULTUREL DE BASTOGNE
150. Sandrine MATHEVON LE JACQUES FRANCK – CENTRE CULTUREL DE SAINT-GILLES

151. Pierre MATIVA CENTRE CULTUREL DE WANZE
152. Daniela MATTIUZ FOYER CULTUREL DE JUPILLE – WANDRE
153. François MAWET CENTRE CULTUREL DE DURBUY
154. Ines MENDES CULTURE POINT WAPI ASBL
155. Letizia MESSINA PASSAGE 9 – CENTRE CULTUREL DE WAREMME
156. Déborah MEUNIER CENTRE CULTUREL DU BRABANT WALLON
157. Bernard MICHEL CENTRE CULTUREL DE L'ENTITE FOSSOISE – FOSSES-LA-VILLE
158. Julie MONTIGNIES CENTRAL – CENTRE CULTUREL REGIONAL DU CENTRE – LA LOUVIERE
159. Magali MONTAGNINO ARCHIPEL 19 – CENTRE CULTUREL DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE ET DE KOEKELBERG
160. Dominique MORELLE FOYER CULTUREL DE DOISCHE
161. Catherine MOSSAY CENTRE CULTUREL D'ANS
162. Bernard MOTTET CENTRE CULTUREL DE ROSSIGNOL – TINTIGNY
163. Laurence MULLER FOYER SOCIOCULTUREL D'ANTOING
164. Isabelle NOEL CENTRE CULTUREL DE L'ARRONDISSEMENT DE HUY
165. Eleonora NUCCI LA VILLA – CENTRE CULTUREL DE GANSHOREN
166. Cécile OLIVY CENTRE CULTUREL DE JETTE
167. Mathieu PEREIRA E IGLESIAS MAISON DE LA CULTURE DE TOURNAI
168. Alexandre PERILLEUX FOYER CULTUREL HENRI SIMON – SPRIMONT
169. Chloé PEVENASSE CENTRE CULTUREL DE GERPINNES
170. Franck PEZZA CRAC'S – CENTRE CULTUREL DE SAMBREVILLE
171. Alexandra PHILIPPE CENTRE CULTUREL DE SPA – JALHAY – STOUMONT
172. Pascale PIERARD CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE
173. Olivier PIERART CENTRE CULTUREL DE CHENEE
174. Nancy PIERRET CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE
175. Christine PILETTE CENTRE CULTUREL D'ANDERLUES
176. Didier PIRSOU CENTRE CULTUREL DE BERTRIX
177. Véronique PISCART CENTRE CULTUREL DE HOTTON
178. Claire POINAS ARCHIPEL 19 – CENTRE CULTUREL DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE ET DE KOEKELBERG
179. Angélique PONCELET CENTRE CULTUREL DE DURBUY
180. Xavier POTTILLIUS CCCW – CENTRE CULTUREL DE MJC COMINES WARNETON
181. Emmanuelle POZNANSKI LE SENGHOR – CENTRE CULTUREL D'ETTERBEEK
182. Adrienne QUAIRIAT CENTRE CULTUREL DE HANNUT
183. Virginie RANSART CENTRE CULTUREL DE CHENEE
184. Benoît RAOULT ECRIN – CENTRE CULTUREL D'EGHEZEE
185. France REMOUCHAMPS CENTRE CULTUREL DE HERSTAL
186. Caroline RENAULD CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE
187. Fabienne RENSONNET CENTRE CULTUREL DE CHENEE
188. Fabien RESIMONT MAISON DE LA CREATION – CENTRE CULTUREL BRUXELLES-NORD
189. Claire RIGAUX CENTRE CULTUREL DE BRAIVES-BURDINNE
190. Christophe RIGUELLE ESCALE DU NORD – CENTRE CULTUREL D'ANDERLECHT
191. Christelle ROBERT CENTRE CULTUREL DE BERTRIX
192. Patrick ROBERT CENTRE CULTUREL DE FRAMERIES
193. Mélanie RULLIER LE JACQUES FRANCK – CENTRE CULTUREL DE SAINT-GILLES
194. Nathalie SACRE FOYER CULTUREL DE DOISCHE
195. Patricia SANTORO ACC – ASSOCIATION DES CENTRES CULTURELS
196. Karim SARTON CENTRE DE LOISIRS ET D'INFORMATION ASBL – CENTRE CULTUREL D'ITRE
197. Alexandra SCHAAR LA POSTERIE – CENTRE CULTUREL DE COURCELLES
198. Bertrand SCHIENGTIENNE ACC – ASSOCIATION DES CENTRES CULTURELS
199. Catherine SCUROLE CENTRE CULTUREL DE THEUX
200. Françoise SERVAIS CENTRE CULTUREL DE STAVELLOT – TROIS-PONTS
201. Simon SORIS CCCW – CENTRE CULTUREL DE MJC COMINES WARNETON
202. Etienne STRUYF POLE CULTUREL – CENTRE CULTUREL D'OTTIGNIES – LOUVAIN-LA-NEUVE

203. Ute SPERRFECHTER CULTURE POINT WAPI ASBL
204. Valérie t'SERSTEVENS FOYER CULTUREL HENRI SIMON – SPRIMONT
205. Vincent THIRION CENTRAL – CENTRE CULTUREL REGIONAL DU CENTRE – LA LOUVIERE
206. Elisabeth THISE CENTRE CULTUREL DE L'ARRONDISSEMENT DE HUY
207. Joannie THYS CENTRE CULTUREL DE L'ENTITE FOSSOISE – FOSSES-LA-VILLE
208. Emma TOMASSONI FOYER CULTUREL DE DOISCHE
209. Katheline TOUMPSIN CENTRE CULTUREL DE LEUZE-EN-HAINAUT
210. Roch VAN COPPENOLLE LA VILLA – CENTRE CULTUREL DE GANSHOREN
211. Catherine VAN DEN OSTENDE CENTRE CULTUREL DU BEAU CANTON CHINY-FLORENVILLE
212. Laurence VAN OOST CENTRE CULTUREL DE COLFONTAINE
213. Laurent VANBERGIE CENTRE CULTUREL D'ENGLISHIEN
214. Laurence VANDERMEREN CENTRE CULTUREL DE PONT-A-CELLES
215. Kathy VANDEZANDE CENTRE CULTUREL DE HOTTON
216. Georges VENTURINI CENTRE CULTUREL CHRISTIAN COLLE – COUVIN
217. Thomas VIGNERON CENTRE CULTUREL DE BRAIVES – BURDINNE
218. Florence VINCENT CENTRE CULTUREL DE GERPINNES
219. Laura WARICHET FOYER CULTUREL DE FLORENNES
220. Jennifer WASNAIRE CENTRE CULTUREL DE HOTTON
221. Anne WATHELET CENTRE CULTUREL DE L'ARRONDISSEMENT DE HUY
222. Michaël WILLEMS CENTRE CULTUREL D'ENGIS
223. Elsa WITORSKI CENTRE CULTUREL DE HOTTON

Associations adhérentes

Les associations adhérentes soutiennent l'action de l'ASTRAC sans siéger à l'Assemblée générale. Le statut d'adhérent s'acquiert annuellement par le paiement d'une cotisation.

La liste reprend les associations du secteur des Centres culturels en ordre de cotisation 2024 au 31/12/2024. Elles sont classées par code postal.

1. Maison de la Création – Centre culturel Bruxelles-Nord (1020)
2. Centre culturel de Schaerbeek (1030)
3. Le Senghor – Centre culturel d'Etterbeek (1040)
4. Le Jacques Franck – Centre culturel de Saint-Gilles (1060)
5. La Concertation asbl – Action culturelle bruxelloise (1060)
6. Escale du nord – Centre culturel d'Anderlecht (1070)
7. Archipel 19 – Centre culturel de Berchem-Sainte-Agathe et Koekelberg (1082)
8. La villa – Centre culturel de Ganshoren (1083)
9. Centre culturel de Jette (1090)
10. L'Entrela – Centre culturel d'Evere (1140)
11. W:HALLL – Centre culturel de Woluwe-Saint-Pierre (1150)
12. La Venerie – Centre culturel de Watermael-Boitsfort (1170)
13. Le BRASS – Centre culturel de Forest (1190)
14. Wolubilis – Centre culturel de Woluwe-Saint-Lambert (1200)
15. ACC - Association des centres culturels (1210)
16. Centre culturel de Beauvechain (1320)
17. Centre culturel de Rixensart (1332)
18. SPOTT – Centre culturel d'Ottignies – Louvain-La-Neuve (1340)
19. Le Foyer – Centre culturel de Perwez (1360)
20. Centre culturel de Jodoigne & Orp-Jauche (1370)
21. Centre culturel de Nivelles (1400)
22. Espace Bernier – Centre culturel de Waterloo (1410)
23. Centre culturel de Braine-l'Alleud (1420)
24. Centre culturel de Rebecq (1430)
25. Centre culturel d'Ittre (1460)
26. Le 38 – Centre culturel de Genappe (1470)
27. Centre culturel de Tubize (1480)
28. Centre culturel du Brabant Wallon (1490)
29. Centre culturel de Liège – les Chiroux (4000)
30. Coopération culturelle Regionale/ Liège (4000)
31. Foyer culturel de Jupille – Wandre (4020)
32. Centre culturel Ourthe et Meuse (4031)
33. Centre culturel de Chênée (4032)
34. Centre culturel de Hherstal (4040)
35. Centre culturel de Seraing (4100)
36. Foyer culturel de Sprimont – Henri Simon (4140)
37. Espace samare – Centre culturel Braives – Burdinne (4260)
38. Centre culturel de Hannut (4280)
39. Passage 9 – Centre culturel de Waremme (4300)
40. Centre culturel de Remicourt (4350)
41. Centre culturel de Flemalle (4400)
42. Centre culturel d'Ans (4432)
43. Centre culturel de Saint-Georges-sur-Meuse (4470)
44. Centre culturel d'Engis (4480)
45. Centre culturel de l'arrondissement de Huy (4500)
46. Centre culturel de Wanze (4520)
47. Les Variétés – centre culturel d'Amay (4540)
48. Oyou – centre culturel de Marchin, Modave, Clavier (4570)
49. Centre culturel de Soumagne (4630)
50. Centre culturel de Verviers (4800)
51. Centre culturel de Dison (4820)
52. Centre culturel de Welkenraedt (4840)
53. Centre culturel de Spa – Jalhay – Stoumont (4900)
54. Centre culturel de Theux (4910)
55. Centre culturel Stavelot – Trois-Ponts (4970)
56. Centre culturel de Namur – Théâtre de Namur (5000)
57. Atrium 57 – Centre culturel de Gembloux (5030)
58. Crac's – Centre culturel de Sambreville (5060)
59. Centre culturel de l'Entite Fossoise (5070)
60. Centre culturel de Floreffe (5150)
61. Centre culturel d'Andenne (5300)
62. Ecrin – centre culturel d'Eghezée (5310)
63. Centre culturel d'Havelange (5370)
64. Centre culturel de Dinant (5500)
65. Centre culturel d'Hastiere (5540)
66. Centre culturel de Bievre (5555)
67. Centre culturel de Beauraing (5570)
68. Centre culturel des Roches de Rochefort (5580)
69. Centre culturel de Ciney (5590)
70. Centre culturel de Philippeville (5600)
71. Foyer culturel de Florennes (5620)

72. Centre culturel de Walcourt (5650)
73. Centre culturel Christian Colle Couvin (5660)
74. Centre culturel Action-Sud (5670)
75. Foyer culturel de Doische (5680)
76. Eden – Centre culturel de Charleroi (6000)
77. Centre culturel d’Anderlues (6150)
78. La Posterie – Centre culturel de Courcelles (6180)
79. Fleurus culture – Centre culturel de Fleurus (6220)
80. Centre culturel de Pont-à-Celles (6238)
81. Centre culturel de Farciennes (6240)
82. Centre culturel d’Aiseau-Presles (6250)
83. Centre culturel de Gerpinnes (6280)
84. Centre culturel de Chimay (6464)
85. Centre culturel Haute-Sambre (6530)
86. Centre culturel de Momignies (6590)
87. Centre culturel de Bastogne (6600)
88. Maison de la culture d’Arlon (6700)
89. Centre culturel de Habay (6720)
90. Centre culturel de Rossignol-Tintigny (6730)
91. Centre culturel de la ville d’Aubange (6791)
92. Centre culturel de Libramont-Chevigny (6800)
93. Centre culturel du Beau Canton Chiny-Florenville (6810)
94. Centre culturel de Bertrix (6880)
95. Maison de la culture Famenne-Ardenne (6900)
96. Centre culturel de Durbuy (6940)
97. Centre culturel de Nassogne (6950)
98. Centre culturel de Hotton (6990)
99. Centre culturel de Soignies (7060)
100. Centre culturel du Roeulx (7070)
101. Centre culturel de Frameries (7080)
102. Centre culturel de Braine-le-Comte (7090)
103. Central – Centre culturel de La Louviere (7100)
104. Le Sablon – Centre culturel de Morlanwelz (7141)
105. Centre culturel de Chapelle-Lez-Herlaimont (7160)
106. Foyer culturel de Manage (7170)
107. Centre culturel de Boussu (7301)
108. Septem – Foyer culturel de Saint-Ghislain (7330)
109. Centre culturel de Colfontaine (7340)
110. Maison culturelle de Quaregnon (7390)
111. Maison de la culture de Tournai (7500)
112. Culture Point Wapi (7500)
113. Arret 59 – Foyer culturel de Peruwelz (7600)
114. Foyer socioculturel d’Antoing (7640)
115. Centre culturel Mouscronnois (7700)
116. CCCW – Centre culturel MJC Comines-Warneton (7780)
117. Maison culturelle d’Ath (7800)
118. Centre culturel de Silly (7830)
119. Centre culturel d’Enghien (7850)
120. Centre culturel René Magritte (7860)
121. Centre culturel de Leuze-en-Hainaut (7900)
122. Centre culturel du Pays des Collines (7910)
123. L’Envol – Centre culturel de Chièvres-Brugelette (7950)
124. Foyer culturel de Beloeil (7972)

Table des matières

<i>QUI SOMMES NOUS ?</i>	2
<i>NOS BALISES</i>	5
Rapport d'activités 2024	7
<i>APERÇU DES RÉALISATIONS SUIVANT LES MISSIONS DU CONTRAT-PROGRAMME</i>	8
<i>METTRE EN RÉSEAU – « PLATEFORME D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE »</i>	11
<i>ACCOMPAGNER – INFORMER – OUTILLER</i>	17
<i>REPRÉSENTER, DÉFENDRE, PROMOUVOIR</i>	22
<i>PENSER L'ACTION FÉDÉRATIVE</i>	27
<i>MOYENS DE L'ASBL, SITUATION FINANCIÈRE</i>	30
Plan d'action 2025	32
<i>PRIORITÉS, POINTS D'ATTENTION, ACTIONS</i>	33
<i>Finalités stratégiques</i>	33
<i>Objectifs opérationnels, selon les missions du contrat-programme 2023-2027 et du RA2024</i>	35
<i>A PROPOS DU BUDGET 2025</i>	40
ANNEXES	42
<i>Membres effectifs de l'asbl ASTRAC</i>	43
<i>Associations adhérentes</i>	48

L'ASTRAC est soutenue par La Fédération Wallonie-Bruxelles et le Service Public de Wallonie.
Elle est membre de l'ENCC, le Réseau européen des Centres culturels, de l'ACC, l'Association des Centres culturels et de Culture & Démocratie.

